Anne-Marie Sicotte

Lumière sur **Louis-Hippolyte LaFontaine**

(1807-1864)

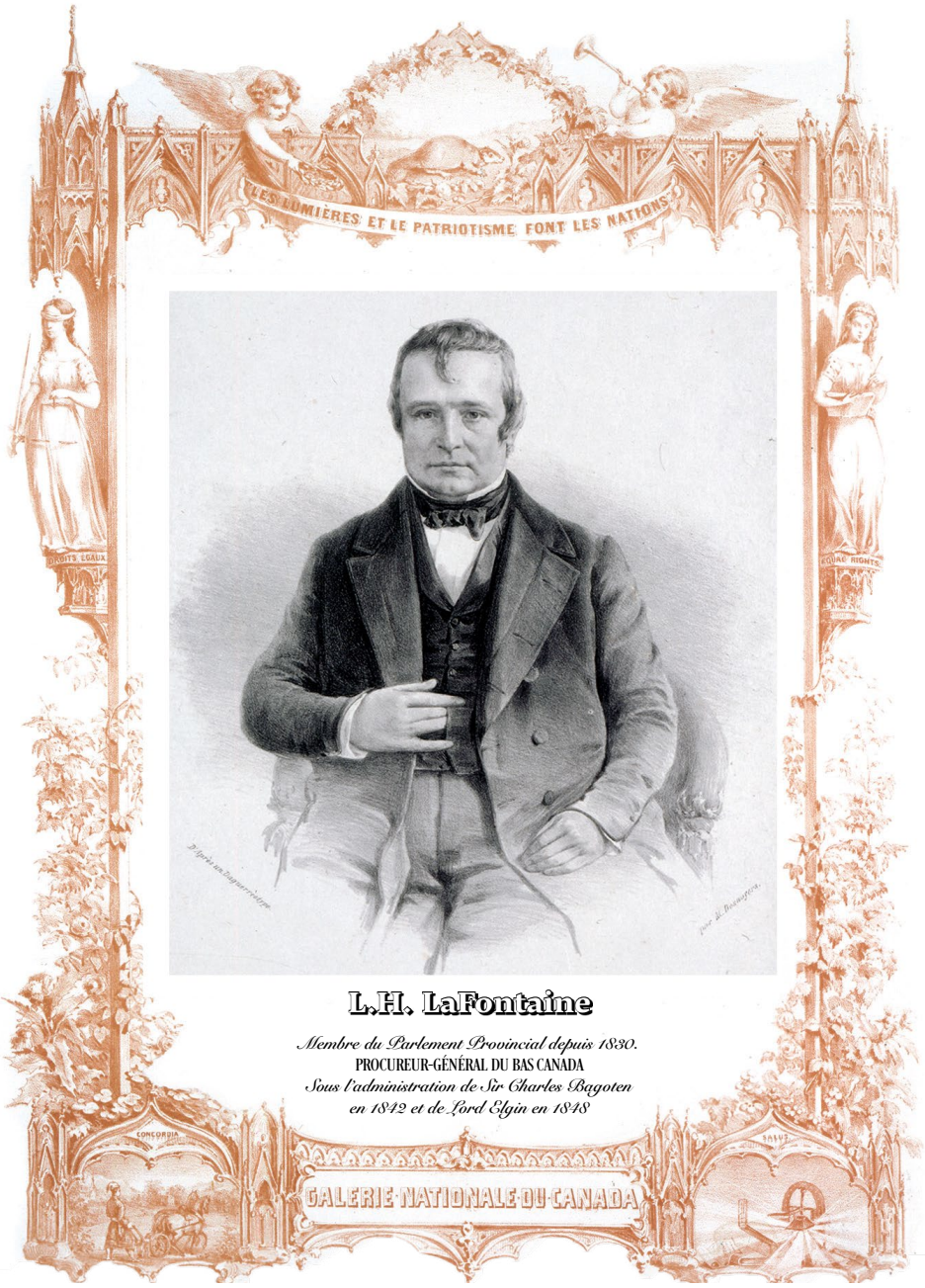

LUMIÈRE SUR LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE

Sans l'ombre d'un doute, Louis-Hippolyte LaFontaine est l'une des personnalités les plus énigmatiques de l'histoire du pays. Fougueux patriote, ce natif de Boucherville a mis l'action politique au cœur de sa vie, contribuant à la vigueur du mouvement démocratique. Pourtant, en 1837, il a fait volte-face, se métamorphosant en apôtre d'un nouveau régime parlementaire injuste envers le Québec, pour ensuite être glorifié en tant que sauveur de la nationalité québécoise à l'intérieur d'un Canada enfin souverain. En un tournemain, il est devenu l'enfant-chéri du récit historique.

Il est grandement temps de tracer son portrait d'après nature, s'attachant aux fondements de sa vie et des temps orageux dans lesquels il a vécu. J'ai accepté avec empressement le mandat que m'a confié la Société d'histoire des Îles-Percées. Au cours de ma longue enquête sur le peuple patriote sous la domination britannique, j'ai été intriguée par les agissements du député LaFontaine : son changement de cap à l'aube des Rébellions, puis son rôle pour installer dans la durée, malgré la critique, le régime du Canada-Uni.

Je suis bien aise, par cette biographie concise, de briser l'étonnant silence que ce personnage historique d'envergure a gardé sur sa propre vie. La recherche effectuée pour la biographie en deux tomes *Papineau l'incorruptible*, que j'ai signée auparavant, sert d'assise à ce travail; elle ne sera pas citée dans les sources en référence.

Et maintenant, allons-y pour une chevauchée au cœur du Québec d'antan!

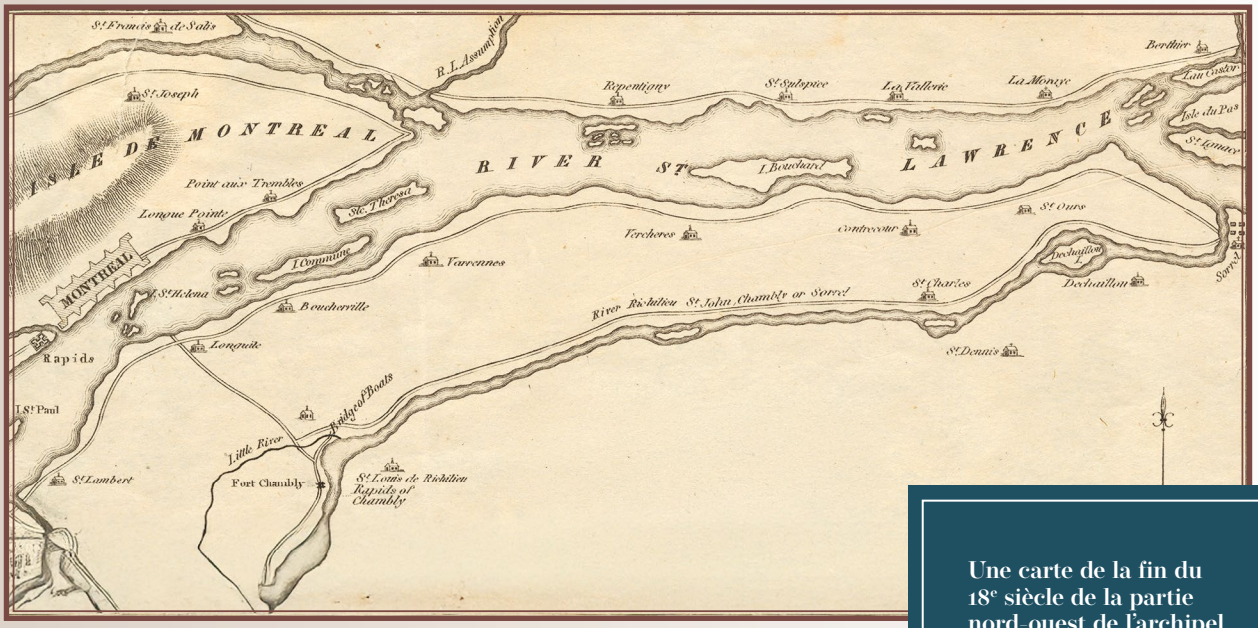

Une carte de la fin du 18e siècle de la partie nord-ouest de l'archipel de l'île de Montréal et de la région de la rivière Richelieu jusqu'à Sorel. Bibliothèque et Archives Canada, no. 3029408.

Page couverture : Bibliothèque et Archives Canada, no. 2959479.
Réalisation : Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville
Supervision : Charles Desmarteau, Françoise Rivest et Anne-Marie-Sicotte
Graphisme : Karine Gagnon
Impression : Ville de Boucherville
ISBN : 978-2-9817187-9-2
Printemps 2025
histoireboucherville.org

LE PATRIOTISME TATOUÉ AU CŒUR

Lorsqu'il voit le jour à Boucherville en 1807, le petit Louis-Hippolyte tombe dans la marmite d'une saine politique, d'une action sociale collective pour influer démocratiquement sur les affaires publiques, afin d'assurer le bonheur de sa patrie et des gens qui la constituent. Le Bas-Canada, telle qu'est alors nommée la province de Québec, est sous la domination de la Grande-Bretagne. Pour alléger son vasselage colonial, le peuple conquis profite, avec beaucoup d'intelligence et d'opiniâtreté, de tous les avantages d'un régime politique novateur : la monarchie parlementaire.

Toute colonie britannique a droit à un Parlement, censé devenir l'organe suprême de pouvoir par le contrôle du peuple – au moyen de sa députation – sur le Trésor public et l'appareil gouvernemental. En 1791, une Législature coloniale est bel et bien mise en place et le grand-père de Louis-Hippolyte fait partie de la cohorte de députés des premiers Parlements. Avec un réel courage, Antoine Ménard dit LaFontaine fait face à la guerre livrée contre la majorité des élus à l'Assemblée législative du Bas-Canada par l'Exécutif colonial.

Ce groupe de Britanniques, refusant d'être dépouillé des privilèges que le despotisme lui confère, se cramponne au pouvoir qu'il détient depuis la Conquête de 1760. Ultrapuissant, il est formé du Conseil exécutif, qui entoure étroitement le gouverneur nommé par Londres, et des hauts-fonctionnaires qui régentent l'administration coloniale. Tous ces favoris du régime tiennent mordicus à une prééminence favorisée par leurs relations avec le gouvernement de Grande-Bretagne, en particulier le ministère des Colonies, afin de conserver leur mainmise sur le Trésor public, la primauté d'emplois et de positions, de contrats et d'occasions d'affaires. Le but ultime est de profiter, le plus largement possible, des richesses coloniales, en particulier du vaste domaine des terres publiques, encore incultes, qui attisent bien des convoitises.

Quant à la vaste majorité de la population du Bas-Canada, qu'elle soit de souche française ou d'immigration récente, elle est mobilisée par des valeurs de liberté, de justice et d'équité. Boucherville fait partie des communautés au militantisme particulièrement affirmé, à l'instar de presque toute la région contenue entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu. Une riche culture s'y déploie. Les mœurs traditionnelles, bien adaptées aux exigences géographiques et climatiques, n'empêchent pas le goût pour les nouveautés et la modernité qui frappent aux portes.

Le panorama de Québec au début du 19e siècle, depuis le fleuve gelé. En haut à gauche, le Château Saint-Louis, siège du gouvernement exécutif colonial. Un peu en contrebas, une fois passée la côte de la Montagne, c'est le Parlement du Bas-Canada, installé dans l'ancien Palais épiscopal datant du Régime français. James Pattison Cockburn, Bibliothèque et Archives Canada, no. 2898342.

LA VIE AU VILLAGE

La vallée du Saint-Laurent est parsemée de villages et de seigneuries où il fait bon vivre – et même s'enrichir – grâce aux activités agricoles, artisanales et commerciales. Bien peu de gens se privent de jouir d'une existence offrant mille et un plaisirs, malgré les souffrances inévitables qui sont néanmoins adoucies par la foi, pour la congrégation chrétienne, en une vie éternelle libérée des contingences terrestres. La collectivité cultive comme nulle autre le « bonheur social », selon le futur député Louis-Joseph Papineau, en tâchant de mettre en pratique son idéal démocratique, depuis les assemblées de paroisse jusqu'au faîte de l'État.

Louis-Hippolyte est issu de l'union de Josèphe Fontaine dit Bienvenue et d'Antoine Ménard dit LaFontaine, descendant d'une lignée d'habitants ayant pris racine à Boucherville depuis le 17e siècle[1]. Le mystère est complet concernant le climat familial. Chose certaine, la famille Fontaine-Ménard habite au cœur de la bourgade, où Antoine exerce, comme son père avant lui, le métier de menuisier/entrepreneur. L'existence est donc relativement prospère et la maisonnette de bois est vraisemblablement entourée d'un vaste jardin-potager, entretenu par l'épouse et les enfants. La plupart des unités familiales sont aussi propriétaires de lots dans les concessions pour une exploitation maraîchère.

Un drame secoue la famille lorsqu'Antoine meurt à 40 ans, en janvier 1813. Josèphe se retrouve seule avec six enfants. Heureusement, le père d'Antoine est très présent, et peut-être même vit-il avec eux (depuis la mort de sa femme?) : l'ancien député de 69 ans possède une bibliothèque, chose peu usitée à l'époque, et « un coffre rouge plein de journaux »[2]. Sans nul doute, ce coffre se garnira bientôt d'exemplaires d'un excellent journal produit à Montréal par des patriotes, *Le Spectateur canadien*, dont un « A. Ménard, Écuyer, Boucherville » sera l'agent à partir de sa fondation en 1816.

L'année 1813 n'est pas de tout repos pour Louis-Hippolyte et ses cinq frères et sœurs, car à peine huit mois après la mort de leur père, Josèphe épouse le marchand Joseph-Marie Truillier dit Lacombe, qui habite la terre voisine. La première épouse de Trullier dit Lacombe était, en fait, la petite-cousine de Josèphe, les pères de celles-ci étant cousins germains. Cauchemar des généalogistes, cette première épouse s'appelait aussi Marie-Josèphe Fontaine dit Bienvenue... Le jour même des six ans de Louis-Hippolyte, le 4 octobre 1813, Truillier dit Lacombe prend donc comme seconde femme la petite-cousine de celle qu'il a perdue; Josèphe lui donnera deux enfants[3].

Tout ce beau monde emménage dans la jolie maisonnette en pierre du marchand Truillier dit Lacombe. Un certain nombre de personnes de ce nom honorent Boucherville de leur présence depuis au moins la Conquête de 1760. Sans l'ombre d'un doute, la famille reconstituée discute encore, passionnément, de politique. Jacques Truillier (ou Trullier) dit Lacombe, l'oncle du nouveau beau-père de Louis-Hippolyte, sera député de Leinster (L'Assomption) à partir de 1814. Marchand prospère d'une cinquantaine d'années, il détient dans ce village du nord-est de Montréal le monopole de la confection et de la vente des ceintures fléchées, à la fois marchandise de traite et accessoire prisé par les voyageurs, pour la North West Company[4].

La maison du marchand Truillier dit Lacombe à son emplacement original, dans le Vieux-Boucherville, avant son déménagement dans le parc de la Broquerie. Société d'histoire des Îles-Percées.

LES RAVAGES DU DESPOTISME

L'Assemblée législative du Bas-Canada élabore un programme législatif de plus en plus vaste, de plus en plus cohérent. L'indépendance du corps représentatif est vitale, parce que c'est le seul qui peut faire contrepoids à l'excès des pouvoirs entre les mains de l'Exécutif colonial. Celui-ci carapaçonne son despotisme par l'appui inconditionnel du Conseil législatif, la Chambre haute de la Législature, remplie de favoris gratifiés d'un poste à vie. Ces sénateurs, ayant droit de vie et de mort sur les projets de lois, se font un devoir de s'opposer aux députés. Le prétexte : l'Assemblée législative dépasse les bornes du pouvoir que la Constitution lui octroie. Au fil des Parlements, le Sénat devient, à cause de son poids législatif et du prestige que le gouvernement de Londres lui confère, le pire ennemi du peuple patriote du Bas-Canada.

Pendant sa jeunesse au village de Boucherville, Louis-Hippolyte est un témoin impuissant des misères et des infortunes suscitées par le gouvernement exécutif de son pays. Lorsqu'elles sont encouragées par des gouverneurs au tempérament despotique, elles créent de véritables tempêtes. Partout, les hommes qualifiés de respectables sont sur la sellette. Ceux qui détiennent un poste de pouvoir conféré par l'Exécutif colonial courent des risques accrus. Qu'ils soient rémunérés, tels les grands voyers ou les huissiers, ou bénévoles, tels les juges de paix, les marguilliers et les capitaines de milice, ces notables doivent faire face à des supérieurs, relais de l'Exécutif despotique, qui exigent d'eux des preuves d'une loyauté s'apparentant au servilisme.

Le grand-père et le père de Louis-Hippolyte sont capitaines dans la milice régulière, qui enrégimente les citoyens en état de porter les armes.[5] Ceux-ci, de même que leurs officiers, subissent à maintes reprises d'intenses pressions afin de seconder les actes de l'Exécutif, tout arbitraires et injustes qu'ils soient. Le peuple bas-canadien et sa députation réagissent par une résistance qui s'affirme à mesure que les attaques vont croissantes. Intimidation, menaces, propos dégradants et violences électorales répétées sont parés avec un stoïcisme nourri par la certitude que nulle société ne peut se passer d'une saine démocratie qui offre tant d'avantages. L'action politique en faveur d'un progressisme social au bénéfice de la collectivité, en faveur d'un assainissement de pratiques gouvernementales corrompues, tisse la trame de l'évolution du Bas-Canada, imprègne sa culture et en dessine la géographie humaine.

À plusieurs reprises, les principaux de l'Exécutif colonial vont jusqu'à utiliser à mauvais escient le pouvoir conféré au gouverneur de convoquer le Parlement. James Craig s'en sert une première fois, en 1809, pour dissoudre la 5e Législature, puis commander de nouvelles élections qu'il espère favorables à l'oligarchie. Ce n'est pas le cas : le 1er mars 1810, la 6e Législature, en marche depuis 19 jours, est brutalement arrêtée par une seconde dissolution en moins d'un an. La plupart des comtés ont alors deux députés. Le tout jeune Louis-Joseph Papineau, élu deux ans plus tôt avec Antoine Ménard dans Kent (Chambly), écrit à ce dernier que « les bruits les plus alarmants sont répandus avec une activité étonnante », des bruits « fabriqués par les mêmes personnes qui prétendent que la Chambre a voulu ruiner la religion, taxer les terres » et autres.

Un couple d'habitants canadiens *« des provinces d'en haut près de Montréal »* en 1815. George Heriot. Musée McCord Stewart, M973.152.4. no. 5469.

Papineau conseille à Ménard de rester tranquille, « ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à craindre, mais ceux qui excitent de fausses alarmes, qui noircissent la réputation d'hommes honnêtes finiront par trouver dans le mépris de leurs concitoyens la peine qu'ils auront méritée ».[6] Hélas ! Le conflit restera âpre, ponctué de coups bas assénés par les favoris de l'oligarchie, car ces derniers ont des avantages décisifs : complicité de leur mère-patrie, moyens financiers démesurés, sentiment de supériorité qui confine au racisme et qui les déculpabilise.

DE COLLÉGIEN À CLERC-AVOCAT

La décennie 1810 touche à sa fin lorsque Louis-Hippolyte intègre le collège de Montréal. C'est là, après la disparition de son père à un âge très tendre, qu'il subit deux autres pertes. Il a 15 ans lorsque son beau-père Truillier dit Lacombe exhale son dernier souffle, en 1822. Josèphe Fontaine dit Bienvenue renonce à la succession et c'est son premier beau-père, l'ex-député Antoine Ménard, qui fait l'acquisition de la maison dans laquelle vit la famille. L'année suivante, Josèphe décède à son tour. Louis-H. n'a plus ses parents, mais on ne sait rien de l'intensité de son deuil. Peu après, le grand-père Antoine fera don de la maison à sa petite-fille Sophie et à son mari Pierre-François Weilbrenner, peut-être en cadeau pour leur mariage du 25 avril 1824.[7]

Vers 1825, le jeune homme de 18 ans quitte le collège de Montréal, « ne pouvant plus supporter le joug » de la discipline ecclésiastique. Même s'il est doté d'une belle ardeur aux études et qu'il obtient de très bons résultats, il aime « faire les choses à sa guise » à cause de son caractère opiniâtre. C'est un homme d'une taille au-dessus de la moyenne, massif et puissant, à la démarche lente et mesurée. Sa gravité et son silence habituels lui donnent un « air de mystère ». Il parle lentement et sans chaleur, « insouciant des charmes et des artifices du langage », son éloquence « faite uniquement de raisonnement, dénudée de toute ornementation littéraire ». Orateur sobre, il est pourvu d'un « extérieur froid ».[8]

Afin d'obtenir le diplôme d'avocat, LaFontaine débute sa cléricature sous François Roy, un avocat d'une « haute réputation, fruit de ses talents d'un ordre supérieur et d'une application constante à l'étude ». Ce dernier, 35 ans, le traite avec bienveillance et amitié, écrira son clerc des années plus tard. François est aussi le demi-frère de Joseph Roy, plus vieux que lui d'une vingtaine d'années, et l'un des patriotes les plus réputés du district par la qualité de son patriotisme et de son jugement. Son magasin général, rue Saint-Paul, est un lieu de rencontre et de discussion, sans doute depuis que Joseph a soutenu une lutte électorale de trois semaines, pendant la tumultueuse élection de 1810, contre le futur procureur général James Stuart, qui l'a battu de justesse.[9]

LaFontaine intègre donc instantanément le milieu patriote de Montréal, car François Roy est lui aussi « l'ami, le défenseur de son pays et de ses concitoyens opprimés ». C'est à ses côtés, à l'office de la rue Sainte-Thérèse, qu'il traverse la terreur de la fin du règne du gouverneur Dalhousie dont son patron est personnellement victime. Ce que son grand-père député a subi sous Craig, son maître en droit l'expérimente à son tour. Dalhousie, secondé par ses partisans, veut absolument faire taire la majorité

Des traits « fiers et réguliers » embellissent la physionomie plutôt impassible de LaFontaine; il est doté d'une « tête monumentale qu'on dirait taillée dans un bloc de granit », fortement développée au sommet et carrée par la base. Tiré du livre *Hommages à LaFontaine*.

patriote de l'Assemblée législative, que l'Exécutif colonial espère mettre à sa solde. Pour ce faire, tous les moyens sont bons, y compris destituer les officiers de milice trop peu collaborationnistes pour « négligence de leurs devoirs ». C'est le cas de François Roy. Avec d'autres, il a protesté contre les abus de l'Exécutif, contre les prorogations intempestives du Parlement et les magouilles électorales; il a figuré parmi la garde rapprochée des candidats patriotes à l'élection du comté de Montréal, en août 1827.[10]

LaFontaine suit également l'élection dans Montréal-Ouest, dont Louis-Joseph Papineau est l'un des deux députés. *La Minerve* publie un compte-rendu signé L. H. L., qui dénonce la manœuvre d'Henry Griffin, l'officier-rapporteur, qui fait son possible pour ne pas lire son serment, contrairement à ce qu'ordonne la loi, ce qui pourrait nullifier l'élection. Après avoir été rédigée par Augustin-Norbert Morin, la gazette patriote est dirigée par Ludger Duvernay, qui deviendront tous deux de bons amis. Il y publie des commentaires judiciaires et quelques écrits politiques, critiquant par exemple des nominations à l'Exécutif ou prodiguant des conseils légaux aux officiers de milice.[11]

UNE FOI PLUTÔT TIÈDE?

Ayant embrassé la cause nationale avec chaleur, se distinguant « parmi les partisans les plus dévoués et les plus utiles de M. Papineau », LaFontaine jouit d'une réputation déjà « considérable ». Lorsqu'il est reçu avocat, en 1828, la clientèle afflue.[12] L'année suivante, il endure une autre douloureuse perte, celle de son mentor. L'avocat François Roy, 39 ans et jeune marié, décède subitement en septembre 1829.[13] Est-ce cette chaîne d'épreuves qui explique la personnalité renfermée de son clerc? Lorsque le journaliste et historien Laurent-Olivier David se donnera « beaucoup de trouble et de recherches » pour dresser son portrait, quelques années après sa mort, il écrira que certaines âmes « froides et concentrées échappent à l'observation et à la curiosité ».[14]

LaFontaine fréquente Adèle Berthelot, qu'il épouse en juillet 1831. Ce choix indique-t-il chez lui un refus des diktats catholiques, ou du moins une méfiance certaine? Des femmes de sa famille semblent avoir été désinvoltes relativement à l'interdit des relations sexuelles hors mariage. Sa sœur Sophie a donné naissance à sa première-née 11 jours après son passage devant l'autel en 1824; quant à sa mère Josèphe, c'est moins de huit mois après son union avec le veuf Joseph-Marie Truillier dit Lacombe qu'elle met au monde une fillette. Dans les deux cas, cependant, il est impossible de tirer autre chose que des suppositions à ces états de fait.

Chose certaine, LaFontaine s'unit à Adèle malgré sa situation irrégulière. Née de mère inconnue, elle est la fille biologique de l'avocat Amable Berthelot, qui a pris soin d'elle et de son frère cadet Amable comme un père aimant. Ce n'est que peu avant la date du mariage que Berthelot reconnaît devant un juge ses « enfants naturels ».[15] Le mystère reste entier sur la qualité de la foi de LaFontaine, dont nul ne parle si ce n'est pour vanter sa générosité en matière de charité. Ce tabou cache-t-il un malaise? Décrit comme logicien, le jeune avocat a peut-être, comme Papineau, cheminé vers l'agnosticisme, vers une méfiance viscérale des Églises et leur persuasion de détenir l'unique Vérité.

L'une des causes ardues que LaFontaine défend est d'ailleurs celle de son ami Louis Nau. Curé à Saint-Jean-Baptiste de Rouville, sujet de multiples plaintes de ses fidèles, il résiste à l'évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Lartigue, qui veut le placer ailleurs; Nau va même jusqu'à intenter une poursuite judiciaire pour laquelle LaFontaine le représente. Papineau décèle chez ce dernier, dès ce moment, une myopie « qui l'a toujours empêché de voir au-delà de l'idée qui le domine à l'instant où il lui semble expédient de l'adopter ». Ainsi, le jeune avocat se fie sur l'édit du Roi de France, enregistré au Conseil supérieur du Québec, qui dit « que les curés devront être fixes et inamovibles en Canada ». Le Roi l'a dit? Alors, c'est la loi. Papineau le déplore : « Si le malheur veut qu'au début de jeunes avocats aient à soutenir de mauvaises défenses, ils se font une doctrine des textes qu'ils ont choisis, qui les dominera le reste de leurs jours. »

LaFontaine est également « passionné », selon Papineau, au point de publier ses *Notes sur l'inamovibilité des curés dans le Bas-Canada*, qui rappellent à l'archevêque Signay « les écrits les plus vifs des précurseurs de la Révolution française ». LaFontaine conservera la réputation, du moins dans les annales, d'être parmi les plus anticléricaux, c'est-à-dire contre l'institution catholique.[16] Un verdict qu'il faut tempérer : à partir de la fin de la décennie 1840, il contractera une solide alliance avec la puissante Église catholique du Québec afin de solidifier le régime du Canada-Uni.

La façade de l'ancienne église Notre-Dame, sur la place d'Armes, pilier de la présence religieuse à Montréal, avant son remplacement par l'actuelle basilique durant la décennie 1830. James Pattison Cockburn, Bibliothèque et Archives Canada, no. 2896276.

FIER DÉPUTÉ DE TERREBONNE

Le couple Berthelot-LaFontaine s'installe rue Saint-Vincent, de son surnom la « rue des avocats ». C'est un petit bout de rue qui s'amorce en face du palais de justice de Montréal, sur Notre-Dame, pour aboutir sur Saint-Paul, l'artère commerciale de la basse-ville. Des quinze unités d'habitation, six sont occupées par des avocats, dont les patriotes Toussaint Peltier (dont l'épouse Émilie Hérigault deviendra l'amie d'Adèle), Léon Gosselin, rédacteur à *La Minerve,* et Théophile Bruneau, le beau-frère de Louis-Joseph Papineau.

Adèle et Louis-Hippolyte déménagent ensuite tout près, rue Saint-Amable, toujours à Montréal. Tous deux resteront sans enfant, mais une belle jeunesse pallie ce manque : les apprentis avocats, habituellement nourris, logés et blanchis, et la nièce Corinne Weilbrenner dont Adèle s'occupe pendant au moins une année. Son mari ayant une vie sociale très active, en plus d'être un sportif (jeu de paume ou raquetball), Adèle organise la maisonnée incluant quelques domestiques, d'autant que son mari, un bourreau de travail, a une pratique lucrative.[17]

Alentour se trouvent la librairie d'Édouard-Raymond Fabre, lieu important de sociabilité patriote, et les ateliers d'imprimerie de *La Minerve* et du *Vindicator*. LaFontaine s'investit, comme nombre de ses collègues avocats, dans la cause. En mars 1830, il se fait le porteur d'une requête à être déposée devant l'Assemblée législative, à Québec. Rédigée par les principaux patriotes de Montréal et adoptée lors d'une assemblée publique, elle accuse le procureur général James Stuart de bafouer l'intégrité des cours de justice, d'en corrompre les rouages, pour assouvir sa vengeance d'oligarque bafoué, après avoir été privé du siège de député pour lequel il magouille sans vergogne. La requête sera le socle de l'enquête d'un comité parlementaire, qui aboutira à un acte d'accusation porté par l'Assemblée contre ce haut-fonctionnaire. D'autres favoris, en particulier des juges, seront également accusés au cours de la période.

À l'automne de la même année, lors des élections générales au 14e Parlement du Bas-Canada, LaFontaine est élu dans Terrebonne avec Joseph-Ovide Turgeon, qui siège depuis 1824. Pourquoi ce comté qu'il n'habite pas? Des indices : son maître en droit, François Roy, était originaire de cette région (Mascouche) et il était lié avec un notable de Terrebonne, Michel Turgeon. Or, la fille de ce dernier est l'épouse du député J.-O. Turgeon, son cousin.[18]

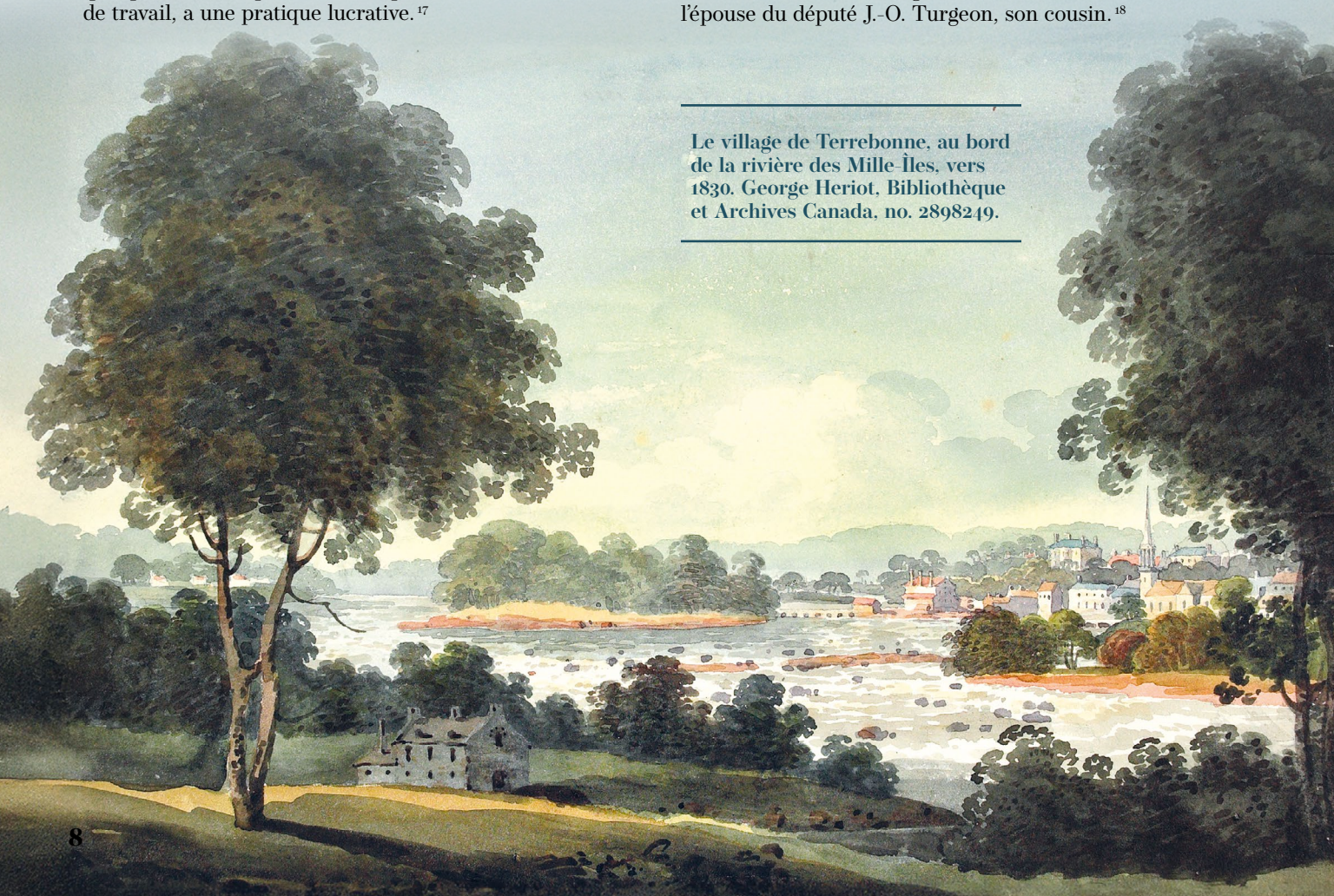

Le village de Terrebonne, au bord de la rivière des Mille-Îles, vers 1830. George Heriot, Bibliothèque et Archives Canada, no. 2898249.

Comme bien des patriotes de sa génération, LaFontaine porte une cocarde à la boutonnière : des rubans bleu, blanc et rouge, l'emblème révolutionnaire (1789) que la France vient de réadopter comme son drapeau. En juillet 1830, le peuple français a chassé son roi Charles Dix, une deuxième révolution qui stimule le désir des Bas-Canadiens d'obtenir l'ensemble des droits démocratiques. D'autres révoltes ont cours en Europe, comme en Pologne et en Belgique. Devant ce vent de liberté, les oligarchies se braquent, tâchant avec acharnement de chasser les réformistes des Assemblées législatives du Bas-Canada comme du Haut-Canada – dans la province voisine, les favoris du régime y sont décrits, très justement, comme un *Family Compact*.

En Bas-Canada, l'Exécutif colonial prend les grands moyens dès l'année 1831 lors d'élections partielles. À l'évidence, des patriotes sont achetés par des promesses ou de l'argent, une manigance électorale qui s'ajoute à l'arsenal corrupteur pour remporter des comtés. C'est le but, également, de poursuites judiciaires que le Conseil législatif se croit en droit d'intenter envers les propriétaires de *La Minerve* et du *Vindicator*. LaFontaine s'investit dans la société des Amis de la liberté de la presse et il écrit des résolutions qui insistent sur la nécessité absolue de réformer le Sénat qui vient de commettre une injustice palpable. Lorsque les deux éditeurs emprisonnés sont libérés, en mars 1832, LaFontaine fait partie du groupe qui leur prépare une arrivée triomphale à Montréal; à cheval, il ouvre le cortège d'honneur, le drapeau britannique à la main. Il récidivera en 1836 lorsque Ludger Duvernay sera victime d'une nouvelle persécution judiciaire.

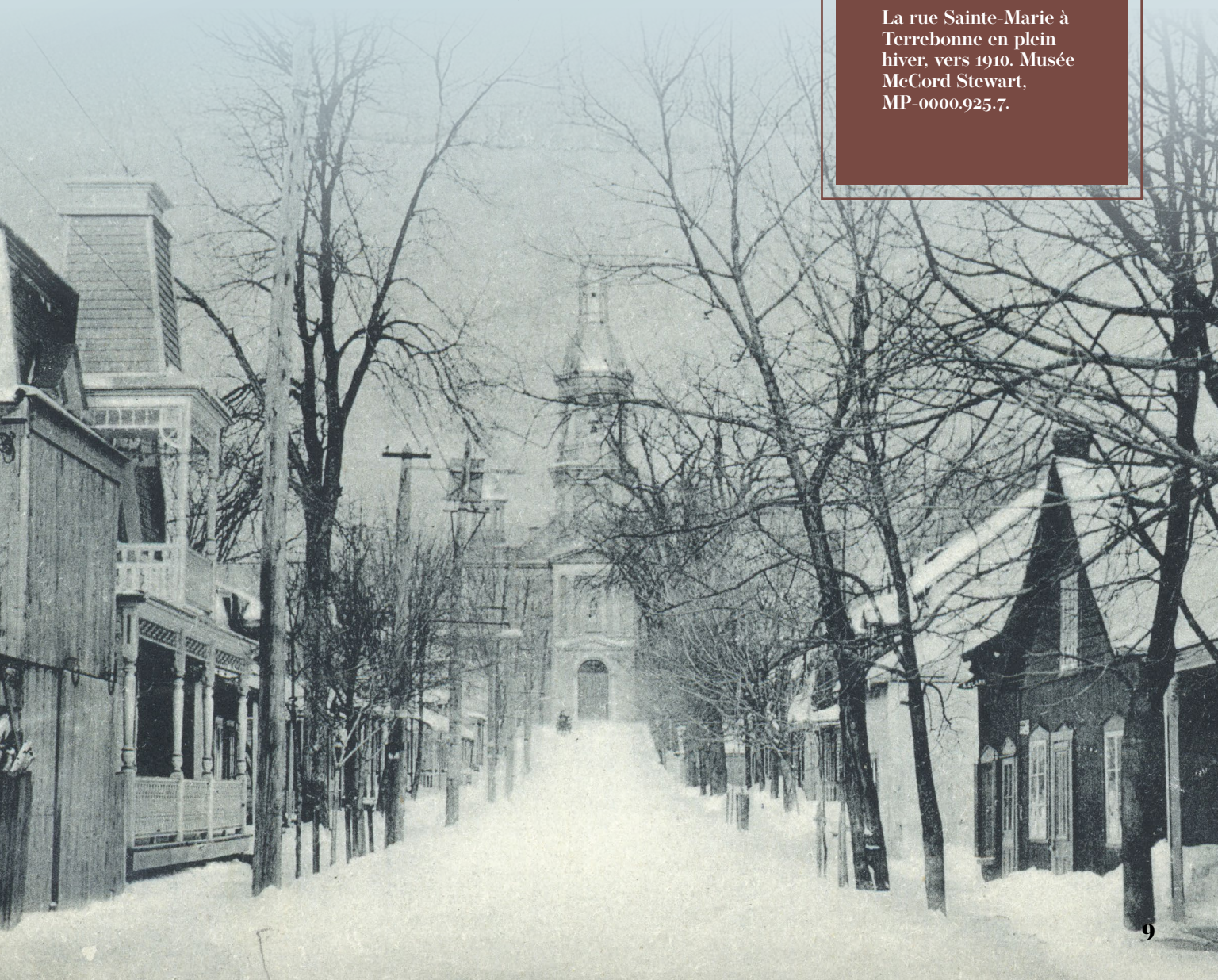

La rue Sainte-Marie à Terrebonne en plein hiver, vers 1910. Musée McCord Stewart, MP-0000.925.7.

L'HORREUR
DE LA RUE DU SANG

LaFontaine l'âge de 31 ans, tel que dessiné de profil par le notaire et député Jean-Joseph Girouard. Bibliothèque et Archives Canada, no. 4663308.

Le député LaFontaine ne ménage pas ses efforts, au printemps 1832, lorsque débute l'élection partielle de Montréal-Ouest, dont le but ultime est d'effrayer la majorité patriote en Parlement. S'achevant sur la tragédie de la Rue du Sang, elle marque durablement le peuple entier. LaFontaine est l'un des proches organisateurs électoraux du candidat Daniel Tracey, et donc se tient souvent sur les lieux d'un vote qui dure plus d'un mois. Par écrit et sans doute verbalement, il s'évertue à faire sortir le vote patriote – une tâche ardue compte-tenu des violences que font régner les fiers-à-bras à la solde du parti adverse. D'ailleurs, favorisé par sa force corporelle proportionnée à sa stature, il se joint parfois aux hommes forts qui, sympathiques aux patriotes, s'en font les protecteurs. Ces derniers le considèrent d'ailleurs comme l'un des leurs.[19]

L'activité de LaFontaine fait de lui une victime d'attaques verbales et de bastonnades, car la partie adverse fait régner la terreur dans les rues de Montréal jusque bien après l'élection. Au jour fatidique, le 21 mai 1832, il fait partie du groupe de supporteurs de Tracey qui reconduit ce dernier chez lui, au terme de la journée de votation; comme bien d'autres, il risque sa vie lorsqu'un bataillon de l'armée britannique tire du fusil dans l'enfilade de la rue Saint-Jacques, paroxysme d'une répression soigneusement orchestrée. Trois citoyens ordinaires meurent sous les balles, tandis qu'une demi-douzaine d'autres subissent de sérieuses blessures.

Avec Louis-Joseph Papineau et quelques autres, LaFontaine assure une présence constante en cour – ce qui n'empêche pas le coroner, à la solde de l'Exécutif, de commettre des erreurs sciemment planifiées pour servir la cause des coupables. Ces derniers, au final, sont blanchis. Durant les sessions parlementaires 1833 et 1834, LaFontaine est l'un des témoins importants de la Grande Enquête tenue par l'Assemblée législative sur ces événements. Il soutient les 92 Résolutions de février 1834, un réquisitoire motivé par le sentiment collectif d'un réel danger devant la terreur militaire et judicaire qu'emploie l'oligarchie coloniale pour arriver à ses fins. Il rappelle à la députation que ces Résolutions ne sont « rien de nouveau; on connaît déjà les sujets qui doivent être discutés et on a déjà voté plusieurs fois sur ces questions ».

Les élections générales de l'automne 1834, très violentes dans quelques comtés, accroissent néanmoins la majorité patriote (79 députés sur 88). LaFontaine fait partie du groupe de six députés du district de Montréal qui signent une lettre aux collègues de Québec pour leur signifier l'importance cruciale de l'union des patriotes, seul gage de succès dans la voie des réformes démocratiques.

Néanmoins, lorsque s'ouvre à Québec la 15e Législature, en février 1835, LaFontaine commence à faire sentir que l'ambition personnelle pourrait être sa motivation principale. L'indispensable solidarité implique de choisir comme président de l'Assemblée, selon l'éditeur de *L'Écho du pays*, un Louis-J. Papineau « tellement au-dessus des autres ». Lui seul peut éviter une scission fatale : les Montréalistes soutiendraient LaFontaine ou Augustin-Norbert Morin, lesquels seraient snobés par les gens de Québec qui préféreraient certains de leurs amis… Or, LaFontaine récolte quelques voix pour le porter à la présidence, une « ovation » qu'il ne repousse pas. La gazette *Le Fantasque* parlera, en 1838, des « mille efforts » et des « basses intrigues » de LaFontaine, dont une tentative avortée pour éloigner Papineau en le nommant agent du Bas-Canada à Londres.[20]

Reproduction d'un daguerréotype datant sans doute du tournant des années 1840. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds J. E. Livernois, P560, S2, D1, P1553, en ligne.

UN HOMME INSONDABLE

À défaut d'être président de l'Assemblée, LaFontaine semble se rabattre, dès le début du règne du gouverneur Gosford à l'été 1835, sur un poste de juge en cour criminelle. Son ambition pourrait expliquer ses efforts pour documenter la corruption des juges, et en même temps son travail au sein d'un comité de trois députés – qui voulaient « obtenir une robe bordée d'hermine », comme Papineau en fait reproche – pour soutenir un projet de loi créant justement trois nouveaux postes de juges. En 1837, il lorgnera sur la position de shérif de Montréal. La soif des honneurs et des richesses serait sa « marotte »; il se mettrait volontiers « dans les fers d'une administration qui aurait une chaîne d'or à disposer en sa faveur ». Il en devient « dangereux par son ambition qui reporte tout vers lui-même et par l'excellente opinion qu'il a de tout ce qu'il fait[21] ».

Parallèlement, le député de Terrebonne affiche néanmoins son patriotisme. Lorsque la campagne d'achat local et de boycott de produits importés s'amorce, il s'y joint avec d'autres « sommités » du pays – c'est sans doute son épouse Adèle qui mène cette résistance « domestique ». Le soutien actif de la gent féminine est sollicité et celle-ci répond à l'appel avec générosité.

Au long du 15e Parlement, l'Assemblée législative durcit ses positions et multiplie les requêtes : il ne suffit plus d'élire les sénateurs au lieu de les nommer, il faut l'abolition d'un Sénat qui cumule les provocations, accroît sa tyrannie et punit le pays de bien des manières, y compris en anéantissant son système d'instruction primaire. On réclame également un Conseil exécutif imputable aux représentants du peuple, plutôt qu'au gouverneur et à Londres uniquement, ainsi que le contrôle par l'Assemblée de l'entièreté d'un Trésor public que l'oligarchie tient mordicus à garder sous sa coupe.

De guerre lasse, la majorité parlementaire décide à l'automne 1836 de ne plus siéger; en quelque sorte, elle vote la grève. Le travail du député de Terrebonne n'a pas encore été fouillé, mais tout indique qu'il appuie avec empressement les décisions de la majorité de l'Assemblée. D'autant que son meilleur ami, Augustin-N. Morin, en est le moteur, ainsi que le rédacteur des requêtes qui les accompagnent, un art qui lui est confié depuis qu'il a peaufiné les 92 Résolutions de 1834 écrites par Papineau.

À l'hiver 1837 survient le coup de tonnerre : l'ultime provocation sous la forme des dix Résolutions de lord John Russell. Le plus terrifiant, c'est qu'elles sont adoptées par le Parlement du Royaume-Uni, sur lequel le peuple patriote comptait pourtant pour punir l'oligarchie et ses suppôts. Au contraire, l'Exécutif du Bas-Canada reçoit la bénédiction de Londres : le gouverneur Gosford peut puiser à volonté dans le trésor public. Le gouvernement impérial passe l'éponge sur tous les actes de pillage, de tyrannie et d'oppression depuis l'Acte constitutionnel de 1791. Et c'est à ce moment précis que, clairement, LaFontaine fait défection à la majorité patriote de la députation.

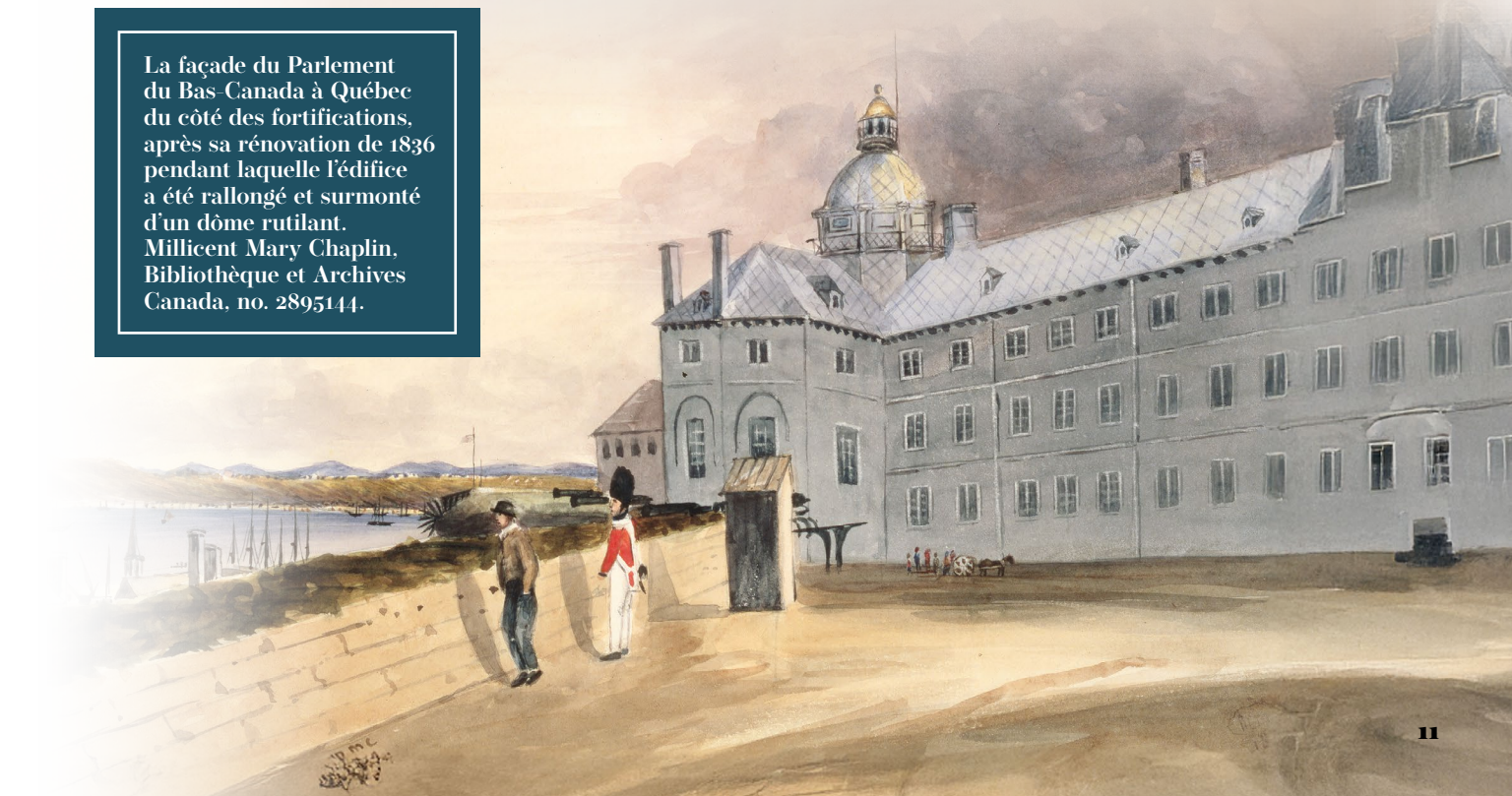

La façade du Parlement du Bas-Canada à Québec du côté des fortifications, après sa rénovation de 1836 pendant laquelle l'édifice a été rallongé et surmonté d'un dôme rutilant. Millicent Mary Chaplin, Bibliothèque et Archives Canada, no. 2895144.

PLAIDER L'APATHIE POUR S'OPPOSER AU DESPOTISME

Aux Résolutions Russell, LaFontaine ne voit « rien de mal » si on les compare au point d'arrivée de « la force des choses », comme il l'écrit à un correspondant londonien. Le Bas-Canada ne peut plus compter sur les réformistes du Haut-Canada, chassés de l'Assemblée lors d'élections truquées. Seule « une force d'inertie » doit être opposée au « despote », jusqu'au jour déterminé par la Providence où il sera « écrasé ». Le député de Terrebonne prétend que les partis ont besoin de repos.[22] Un énoncé contestable : celui des favoris du régime prend plutôt l'allure d'un paquebot fonçant à toute vitesse sur ses adversaires.

L'imprimeur de *La Minerve*, Louis Perrault, entend LaFontaine dire qu'on ne pourra trouver de gens voulant « sacrifier leur fortune et leur vie » pour effectuer une révolution.[23] De son côté, *Le Populaire* commence à s'interroger sérieusement. Financée par le seigneur Pierre-D. Debartzch, un traître à la cause qui conspire désormais avec le gouverneur Gosford, cette gazette excelle dans l'art du mensonge et de la calomnie envers les patriotes. Néanmoins, ses deux responsables (Léon Gosselin et Leblanc de Marconnay) ont bénéficié quelques années plus tôt, alors qu'ils s'affichaient réformistes, de la confiance de l'élite du district.

Le peuple réagit aux Résolutions Russell par des assemblées de comtés, surnommées anticoercitives. LaFontaine fait partie de la longue liste de signataires pour celle de l'île de Montréal, le 15 mai; néanmoins, il n'y discourt pas, une « modestie » pouvant signifier qu'il désapprouve « les folies de ses amis politiques », en particulier la campagne de « non-consommation » de marchandises manufacturées dans le Royaume-Uni pour protéger les droits et les libertés du peuple contre l'agression impériale. La présence – muette – de LaFontaine est signalée aussi à une réunion préparatoire, à Varennes, de l'assemblée du comté de Verchères.

Survient alors l'assemblée du comté de Terrebonne, le 11 juin, à Sainte-Rose sur l'île Jésus. Selon *La Minerve*, LaFontaine prononce une harangue pleine « de patriotisme et d'énergie » pour décourager l'usage d'objets importés; il aurait cependant tempéré ses propos, selon *Le Populaire*, en déconseillant d'y pallier par le « moyen honteux » et illégal du trafic de contrebande. C'est faux, rétorque *La Minerve*, selon « le témoignage de plusieurs témoins »; cependant, le principal intéressé ne contredit pas *Le Populaire*.[24]

Le député de Terrebonne se rend ensuite, fin juin, à deux assemblées anticoercitives : à La Malbaie (comté de Saguenay) et à Saint-Thomas (comtés de Bellechasse et de L'Ìlet). Ce voyage est effectué en compagnie du député Jean-Joseph Girouard, qui est comme LaFontaine un intime d'Augustin-N. Morin, député de Bellechasse. Selon *Le Populaire*, LaFontaine s'oblige à donner au « traître » Papineau, qui s'y rend aussi, « une garantie de son dévouement »... Les rédacteurs en profitent, comme toujours, pour calomnier : les patriotes étaient « bien gréyés de rhum, gin, vin, brandy » importés.[25]

La Législature parallèle de 1834, démocratique et décentralisée, est réactivée : depuis les comités de coordination de paroisses jusqu'aux comités de comtés, ces derniers envoyant des délégués au comité central et permanent du district de Montréal. LaFontaine se tient soigneusement à l'écart de ce Parlement hors les murs. Lorsque tous les districts auront leur comité central, la tenue d'une Convention aura lieu, à l'hiver 1838 si possible. Les Résolutions Russell ayant refusé toute réforme, cette Convention suggérera des amendements constitutionnels, ensuite soumis au verdict électoral.

La rue Saint-Paul, l'artère commerciale de Montréal, en direction nord-est, vers le faubourg Bonsecours. Bibliothèque et Archives Canada, no. 2896205c.

Des milliers d'habits rouges – aussi surnommés machines rouges par les Canadiens – infestent la province. Sur l'illustration, un officier du 2e bataillon du régiment d'infanterie des Grenadiers. James Hope-Wallace. Bibliothèque et Archives Canada, no. 2897336.

PASSEPORT POUR LA RÉPRESSION

En août 1837, le gouverneur Gosford convoque la 4e session du 15e Parlement même s'il n'a aucune réforme à proposer. Les députés du district de Montréal, y compris celui de Terrebonne, se présentent vêtus diversement d'habits en étoffe du pays – uniquement une veste pour LaFontaine – qui se méritent maintes moqueries de la part des favoris du régime. La majorité de l'Assemblée réitère l'inutilité de siéger. LaFontaine prend quand même soin de verser encore de l'eau dans son vin. Selon *Le Canadien*, il ne réclame même plus un Conseil législatif élu, mais se contenterait de nominations « en harmonie avec les besoins du peuple[26] ».

L'étoffe du pays est devenue un symbole fort d'appartenance. De retour à Montréal, LaFontaine s'habille des pieds à la tête de laine canadienne, « en Jean-Baptiste ». Son épouse fait la promenade chaussée de bottines et vêtue d'une robe à la mode, le tout en étoffe du pays; pour *Le Populaire*, Adèle doit avoir « moins à perdre » que d'autres dames qui craignent d'être enlaidies. Outré, LaFontaine assène un coup de poing au propriétaire de la gazette.

Quelques années avant l'insulte du *Populaire* à son épouse, LaFontaine a entendu Sabrevois de Bleury, avocat et député, proférer des choses « peu convenables » au sujet de son maître en droit. Plus tard, il l'a gratifié d'un « vigoureux soufflet en lui disant qu'il ne permettrait jamais à personne d'insulter » François Roy. *La Minerve* prétendra pourtant qu'aucune attaque ne pouvait faire perdre son sang-froid à LaFontaine, mais en réalité, LaFontaine avait peut-être un tempérament sanguin qu'il devait maîtriser, et même *La Minerve* conviendra qu'il avait un « grand empire » sur lui-même.[27] Le portrait soigneusement brossé par les mémorialistes se fissure…

Au tournant de novembre, l'oligarchie du Bas-Canada démarre la répression militaire et judiciaire. L'autorité coloniale fait croire à Londres que la sécurité et même les vies des *Britons* en Canada sont en péril constant. L'Exécutif recueille des dépositions qui justifient l'émission de mandats d'arrestation sous accusation de haute trahison, c'est-à-dire s'être « tumultueusement assemblés » avec des armes « pour bouleverser le gouvernement par la force et violence ». Comme preuve, l'Exécutif exhibe notamment des charivaris dans le comté de L'Acadie et l'échauffourée du 6 novembre à Montréal entre le Doric Club et les Fils de la Liberté.

L'élite patriote du district risque l'arrestation. Elle fuit les voisinages hasardeux et des camps de protection s'organisent en toute hâte. Si LaFontaine délaisse ses compatriotes, c'est pour se rendre à Québec, épicentre de l'Exécutif colonial, comme s'il n'avait rien à craindre. Il y obtient une audience avec le gouverneur Gosford. Pendant ce temps, la population du comté de Terrebonne tient au moins deux assemblées pour censurer le récent mandement de l'évêque Lartigue, qui s'arroge le « droit de prescrire des règles de conduite politique » et qui croit nécessaire « de prêter la main à nos ennemis[28] ».

C'est alors que la branche exécutive du district de Montréal fomente de toutes pièces un « acte manifeste » de trahison : la délivrance des patriotes Desmaray et Davignon, le 16 novembre, par des miliciens de Longueuil et de Boucherville, dont le célèbre Bonaventure Viger. Ce point tournant semble un passeport immédiat pour le règne des brutalités débridées. Du côté de Terrebonne, une dame reçoit la visite de trois hommes qui tirent du fusil en disant que les Bureaucrates s'en viennent « tout mettre à feu et à sang ». Selon le correspondant de *La Minerve,* 2 500 hommes se mettent sur un pied d'alerte dans la région, attendant « le mot de EN AVANT et tous disposés et d'accord à dire VAINCRE OU MOURIR[29] ».

La « pacification » du district de Montréal obsède le commandant en chef John Colborne, qui frappe le premier grand coup dans le « séditieux » Bas-Richelieu. Le 22 novembre, deux corps expéditionnaires s'ébranlent depuis Sorel et Chambly. La victoire surprise des patriotes à Saint-Denis est un feu de paille : la suite est une répression féroce, à commencer par le massacre de Saint-Charles. L'armée britannique se replie à Montréal et fourbit ses armes pour la guerre qu'elle entend porter dans le comté des Deux-Montagnes. Partout, les patriotes se débandent, se cachent, s'exilent; partout, la population civile endure une terreur militaire assortie de brutalités.

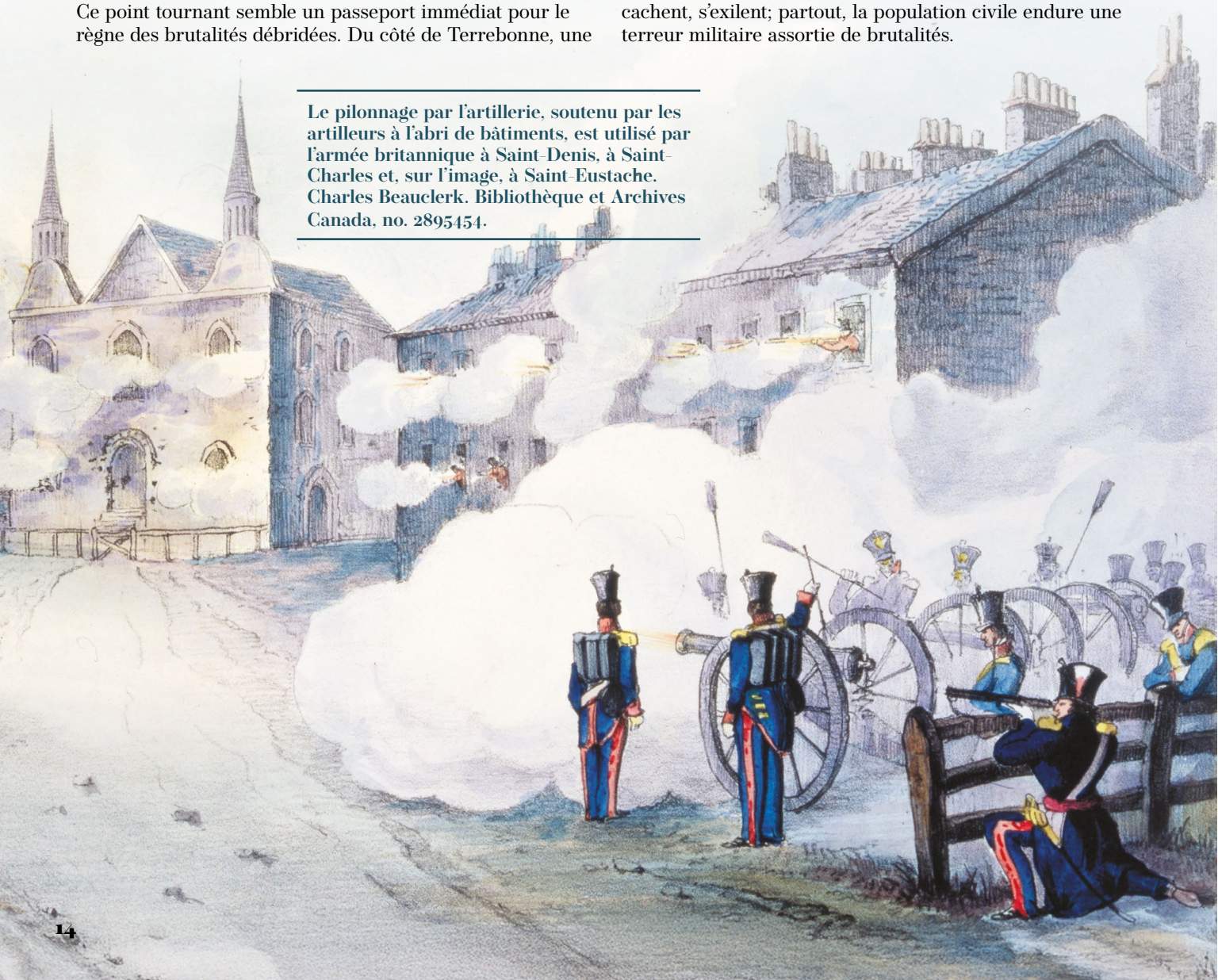

Le pilonnage par l'artillerie, soutenu par les artilleurs à l'abri de bâtiments, est utilisé par l'armée britannique à Saint-Denis, à Saint-Charles et, sur l'image, à Saint-Eustache. Charles Beauclerk. Bibliothèque et Archives Canada, no. 2895454.

LA TROUPE DE VAUTOURS

Tandis que le district de Montréal est à feu et à sang, la nouvelle se répand : à Québec, LaFontaine se joint aux tièdes patriotes – qui ont constamment freiné la résistance de leurs collègues du district de Montréal – pour réclamer du gouverneur Gosford une réunion urgente de la Législature. La « sagesse des mandataires du peuple » serait le seul moyen de « sauver la patrie des horreurs d'une guerre civile ». Ses acolytes et lui font mine d'ignorer que la plupart des députés du district de Montréal sont accusés de trahison ou de menées séditieuses, que le peuple est déjà sous le joug d'un impitoyable régime martial et que la Législature du Bas-Canada est condamnée à disparaître...

Durant la récente session législative, en août, LaFontaine courtisait déjà ses collègues de la capitale pour se ménager leur appui. Ses propos acquièrent un nouvel éclairage : il a tenté de justifier la volte-face effectuée par certains députés du district de Québec, en 1836, lorsqu'ils ont prétendu que l'Assemblée n'avait pas le droit de refuser de voter le budget; le député de Terrebonne a même qualifié ses propres reparties à leur adresse de violentes.

Réagissant à la requête de décembre 1837 pour convoquer le Parlement, *Le Populaire* sort de ses gonds[30]. C'est plausiblement en connaissance de cause que ses rédacteurs allèguent que LaFontaine a joué « une comédie perpétuelle pour tromper toutes les consciences ». Il avait soin « de se ménager une porte de derrière » lorsqu'il jasait « avec ceux qui étaient opposés aux vues désorganisatrices » des patriotes. LaFontaine est « le plus vil et le plus dangereux » de tous les traîtres. Il y a eu « plus d'étude, plus d'astuce, plus de trahison peut-être, dans vingt heures d'existence de LaFontaine, qu'il n'y en eût dans vingt années d'agitation de Papineau »; de ce dernier, pour une rare fois, *Le Populaire* souligne « la persévérance morale ouverte et exempte de dissimulation ».

Louis-Joseph Papineau, président dévoué de l'Assemblée législative du Bas-Canada depuis 1815. S'étant placé sous la protection de ses concitoyens à Saint-Denis, Papineau est obligé de partir au matin du 23 novembre 1837, et après un court séjour chez sa sœur, seigneuresse de Saint-Hyacinthe, il se réfugie aux États-Unis. Bibliothèque et Archives Canada, no. 2909193.

Napoléon Aubin, qui lui aussi connaît le personnage, ira jusqu'à écrire dans *Le Fantasque* :

LaFontaine fut la pierre d'achoppement de l'édifice de division si honteux pour le pays, si fâcheux pour ses intérêts. En un mot on ne doit point craindre d'avouer qu'il fut une des causes, sinon la principale, des troubles et des malheurs qui sont venus fondre sur le Canada. Il serait facile d'établir une chaîne de faits à l'appui de cet avancé, mais il faut espérer que la sécurité dans laquelle est resté M. LaFontaine au milieu de la proscription générale, sera aux yeux du peuple un jour assez suffisant pour lui désigner ceux qui lui sont restés fidèles ou ceux qui l'abandonnèrent au bord du précipice après l'y avoir poussé.[31]

Chose certaine, LaFontaine ne retourne pas à Montréal au terme de ses quelques semaines à Québec, ponctuées par l'échec des démarches auprès du gouverneur. Il prend plutôt son départ pour Londres, le 23 décembre, via New York. Il écrit à son beau-père vouloir insister sur la convocation de la Législature, « car nos adversaires remuent ciel et terre pour que nous n'ayons plus de Chambre d'Assemblée ». Des patriotes ont surtout l'impression qu'il espère profiter des circonstances « pour se faire voir d'un bon œil » du gouvernement impérial.[32]

Le journaliste et historien Laurent-Olivier David osera critiquer ce qui ressemble à un sauve-qui-peut, que le principal intéressé justifie ainsi : il ne voulait pas être témoin d'un mouvement irrésistible qu'il condamnait. David réprouvera quand même l'excessive prudence de « tous ceux qui ont laissé le peuple à la merci de leurs ennemis, après l'avoir exposé au danger ». Un général n'a pas le droit d'abandonner des soldats entraînés, par l'intrépidité, au-delà des limites qu'il leur a tracées.[33]

À Londres, LaFontaine soigne sa relation avec l'un des pires ennemis de l'Assemblée du Bas-Canada : Edward Ellice, membre des Communes et seigneur de Beauharnois. L'apprenant, O'Callaghan sera estomaqué que son collègue député ait fréquenté ce goujat, en bonne partie responsable des malheurs du Bas-Canada. LaFontaine sait pertinemment que depuis des lustres, Ellice conspire sans vergogne pour obtenir l'union législative du Bas-Canada avec le Haut, ce qu'il a failli obtenir en 1822; il ne cesse de plaider cette cause. Au tournant de 1838, Ellice voit venir la réalisation de son ambition et il impose lord Durham comme gouverneur, dont l'épouse est la sœur de l'épouse de son fils; ce dernier accompagne d'ailleurs Durham en Amérique comme secrétaire particulier.

LaFontaine écrit qu'Edward Ellice père lui exprime « des opinions bien libérales sur la marche à suivre envers les Canadas » et qu'il assure que Durham agira de même, ne proposant « aucun plan de constitution qui donnerait le pouvoir à la minorité». LaFontaine est-il le jouet d'une « troupe de vautours » – telle que décrite par Papineau – ou bien est-il retors?

Un groupe de soldats et leurs officiers, en bleu, à Québec. James Pattison Cockburn, Bibliothèque et Archives Canada, no. 2896274.

UNE COUPABLE INDIFFÉRENCE

De retour d'Europe au printemps 1838, LaFontaine fait halte à Burlington pour visiter l'imprimeur Louis Perrault, sur lequel il fait mauvaise impression : il « est toujours plus fin que les autres, il a toujours un meilleur jugement ». Sa fatuité et sa vanité sont insupportables lorsqu'il prétend qu'il aurait « prévenu les désastres » s'il était allé plus tôt en Angleterre. On voit, écrit Perrault, « que l'envie de dominer le ronge[34] ».

À Montréal, LaFontaine prodigue ses conseils aux secrétaires du gouverneur Durham, dont sans doute la réforme du droit féodal dont LaFontaine parlait déjà dans une correspondance vers Londres, début 1837.[35] Durham le nomme conseiller juridique des prisonniers politiques, environ 170, toujours écroués au Pied-du-Courant. À Londres, LaFontaine a partagé son avis sur les conditions d'une amnistie; plusieurs de ses lettres à Ellice sur la question se trouvent dans les archives Durham, ce qui permet de supposer qu'il est pour quelque chose dans l'amnistie partielle entérinée en juillet. L'autorité impériale exigeant des coupables malgré l'absence de preuves, aurait-il incité les huit prisonniers bientôt déportés aux Bermudes à s'incriminer?[36]

Survient, début novembre 1838, le second épisode de la terrible répression militaire et judiciaire dirigée par le commandant Colborne. Emprisonné comme bon nombre de ses concitoyens, dont le seigneur de Boucherville, LaFontaine est libéré six semaines plus tard. Puis, à mesure que 1839 s'égrène, il reste dans une « coupable indifférence », selon l'imprimeur Perrault, du sort pathétique de centaines de prisonniers politiques. Avec d'autres avocats, tels George-Étienne Cartier et Louis-Victor Sicotte, LaFontaine tient « les gens dans l'épouvante » : il faut se taire pour ne pas risquer la prison. Cette « résignation parfaite[37] » scelle le sort des prisonniers : départ des déportés pour l'Australie, puis libération de la vaste majorité des autres avec, de nouveau, des conditions draconiennes.

LaFontaine est en contact, par lettres et en personne, avec les Hauts-Canadiens Robert Baldwin et Francis Hincks, militants actifs pour l'union législative. Sur les ruines du Bas-Canada, le gouvernement impérial est en train d'édifier le Canada-Uni (une seule Législature pour le Québec et l'Ontario). Nul ne peut le nier : la nouvelle Constitution est basée « sur la violation de nos droits et de nos libertés politiques », tout en instaurant « la domination d'une majorité anglaise et protestante[38] ». LaFontaine s'affirme néanmoins, en 1840, en faveur du principe de la responsabilité ministérielle, « principal moteur » des institutions anglaises.

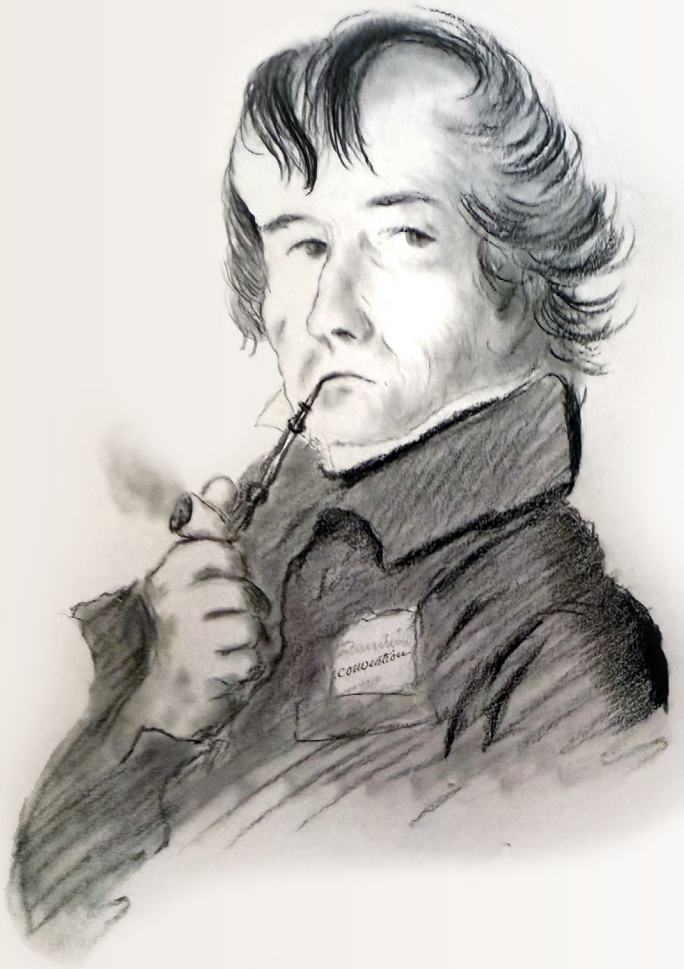

En juillet 1838, plus d'une centaine de prisonniers sont enfin libérés moyennant d'exigeantes conditions financières. Parmi eux, le député Louis Lacoste (comté de Chambly), le jeune Georges de Boucherville, secrétaire de l'association des Fils de la Liberté, et son père, le seigneur Pierre-Amable Boucher de Boucherville, en prison depuis le 16 novembre et le 8 décembre 1837 respectivement. Démocrate convaincu, le seigneur de Boucherville, ici dessiné par le notaire Girouard, a notamment présidé l'assemblée du comté de Chambly, le 12 juin 1832, pour insister sur la nécessité d'exposer les abus de l'autorité, même si l'exercice du droit de protestation est grimé par les favoris du régime en agitation turbulente et déloyale, en rébellion imminente. Jean-Joseph Girouard, Bibliothèque et Archives Canada, no. 4647795.

Sauf qu'il sait pertinemment qu'un Exécutif imputable à la majorité des députés – plutôt qu'au gouverneur et à Londres – était activement réclamé par les patriotes du Bas-Canada depuis l'Acte constitutionnel de 1791, qui contenait lui aussi ce principe. Néanmoins, il persiste : le peuple aura le contrôle effectif du gouvernement lorsque des élus seront nommés aux principaux postes – départements, ministères et Conseil exécutif – de la fonction publique. Par ailleurs, il sait que ces députés promus au ministère devront avoir le soutien de la majorité parlementaire, ce qui risque de s'acheter encore à prix d'or ou de s'obtenir sous la menace.

Est-ce vraiment pour cause de corruption électorale que LaFontaine se désiste lors de l'élection pour Terrebonne en 1840, ou bien parce qu'il pressent sa défaite? Peu après, il est élu par acclamation grâce à l'intercession de Robert Baldwin, le leader réformiste du Haut-Canada. Si LaFontaine refuse le poste de solliciteur général du Canada-Est, c'est notamment parce qu'il n'apprécie pas le gouverneur Sydenham. Le successeur de ce dernier, Bagot, octroie en 1842 quelques postes, approuvés à Londres par Edward Ellice, à des Canadiens français. LaFontaine devient procureur général, ce qu'il n'aurait pas dû accepter, selon Papineau, sans exiger d'importantes réformes au régime constitutionnel pour garantir les droits de son peuple.

En réalité, le gouverneur garde la main haute sur le Conseil exécutif, et ce premier ministère Baldwin-LaFontaine vole en éclats dès 1843. Le Sénat peut toujours paralyser l'action de l'Assemblée; le Haut-Canada domine durablement. Voilà le gouvernement vénal et corrompu que décrivent des politiciens expérimentés. Deux députés, Thomas Boutillier et Lewis Drummond, s'avouent rebutés par l'absence de comités parlementaires et par l'intransigeance législative de LaFontaine, qui fait du chantage – sa démission – si une loi qu'il présente, comme celle qui réforme la magistrature, n'est pas acceptée telle quelle. Louis-Antoine Dessaulles, très critique, le décrit comme un César.

Robert Baldwin, député réformiste du Haut-Canada, puis Premier ministre du Canada-Ouest.

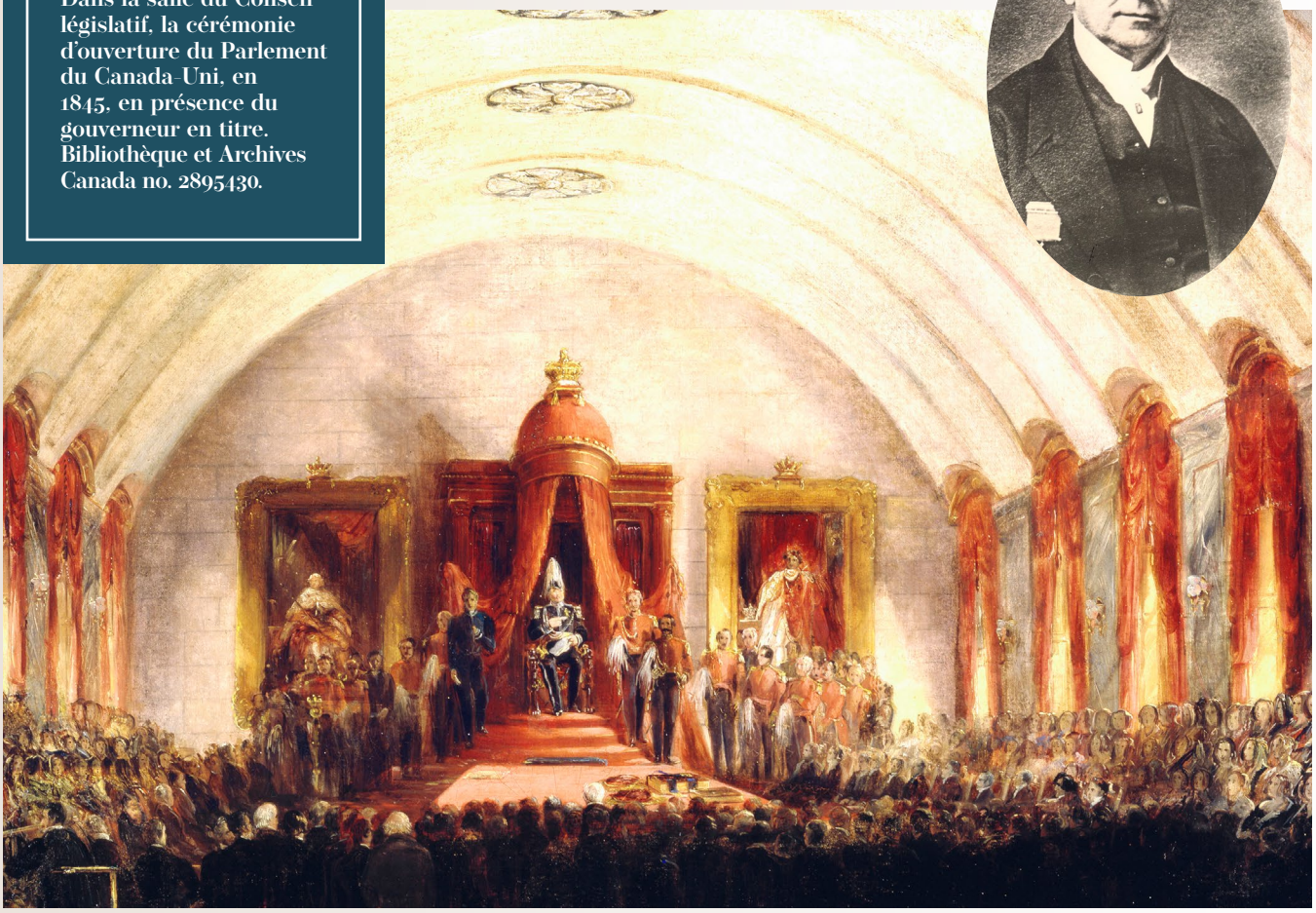

Dans la salle du Conseil législatif, la cérémonie d'ouverture du Parlement du Canada-Uni, en 1845, en présence du gouverneur en titre. Bibliothèque et Archives Canada no. 2895430.

L'UNITÉ PARFAITE POUR LE SALUT DE LA NATION

C'est lors du second ministère Baldwin-LaFontaine, entre mars 1848 et février 1851, que ce dernier aurait enfin rendu le Canada-Uni « favorable et utile » aux Canadiens-français, selon Laurent-O. David, car ceux-ci obtiennent la part d'influence à laquelle ils ont droit dans les affaires publiques.[39] Le natif de Boucherville réalise cet exploit en parrainant une nouvelle loi de judicature pour le Bas-Canada avec réorganisation des tribunaux et création d'une cour d'appel et d'une cour supérieure. Par-dessus tout, il se réserve la distribution des faveurs politiques – un favoritisme que certains qualifient d'éhonté – pour répondre aux aspirations d'ascension sociale d'une bourgeoisie d'allégeance conservatrice.

Redevenu simple député, Papineau fait état de son mépris et de son dégoût « les plus absolus ». Les hommes publics ont répudié les antécédents « de leur glorieux temps de lutte ». En prenant part à un pillage impossible à contrecarrer, « ils ont rapetissé leur politique à la considération égoïste d'être ou de n'être pas au pouvoir ». Exercer un tel « patronage » au profit de ses amis « est la somme du bien auquel il est permis d'aspirer ». L'historiographie prétendra plus tard que le contrôle de l'Exécutif était bel et bien la meilleure garantie, sinon la seule, de protection des institutions nationales québécoises.

Par contre, la lutte du peuple pour la démocratie avant 1840 délibérément effacée de la mémoire collective, en bonne partie pour détruire le prestige de Papineau. Selon celui-ci, LaFontaine déploie une « hostilité personnelle » envers lui parce que c'est « partie de son système de politique de persécuter et calomnier » quiconque ne veut pas lui être soumis aveuglément.

Papineau ajoute : Ce n'est pas sympathie pour qui que ce soit dans une nature comme celle de LaFontaine qui aura été le mobile de ses déterminations, mais envie d'abaisser au-dessous de son niveau tout ce qui le pouvait surpasser à quelque titre que ce fût.[40]

L'historien Éric Bédard le confirme : ceux qui osent différer d'opinion sont constamment l'objet d'insultes personnelles, et l'ancien président encaisse « les pires anathèmes ». Pour conserver le pouvoir et la maîtrise du jeu politique, les réformistes stigmatisent l'adversaire; s'opposer au gouvernement LaFontaine en 1848, c'est rejeter la nationalité canadienne. Le gouvernement responsable est synonyme de survivance. L'unité étant une obligation nationale, la « division » étant gravissime, l'idée même d'une opposition parlementaire leur donne froid dans le dos. Le parallèle est frappant avec le dogme catholique, seule Vérité; les esprits doivent vibrer à l'unisson de normes morales qui s'apparentent au principe religieux.[41] De l'ère réformiste date d'ailleurs l'alliance concrète entre l'Église et l'État au Québec, qui va durer plus d'un siècle.

La caricature met en scène un Louis-Joseph Papineau tournant le dos à Wolfred Nelson, au milieu, et Louis-Hippolyte LaFontaine, assis. Papineau semble honteux de sa réclamation d'indemnité pour une paire de mocassins, valant deux dollars, perdus lors de sa « retraite rapide et glorieuse » de Saint-Denis – en d'autres mots, sa fuite lors du combat. Cette calomnie est allègrement propagée par les Bas-Canadiens au pouvoir en 1849, y compris par Nelson qui s'en fait le plus puissant propagandiste, offrant d'ailleurs à peine deux sous à Papineau pour son courage perdu au même moment... Bibliothèque et Archives Canada, no. 2938687.

Deux autres faits d'armes sont attribués à LaFontaine : l'amnistie des « rebelles » et le retour du français à la Législature. De plus amples recherches seront nécessaires, tenant compte de l'actualité comme de la diversité des opinions, mais des nuances s'imposent d'ores et déjà.

Pour convaincre LaFontaine d'entrer au ministère, le gouverneur Sydenham lui a proposé, en 1842, de rétablir la langue française à la Législature. Notre homme a refusé le poste, mais en tant que simple député, il a utilisé sa langue maternelle lors de sa première intervention – aussi parce qu'il maniait mal l'anglais. La réhabilitation du français comme langue législative, qui se produit en 1848, avait été formellement demandée, auparavant, par un ministère dans lequel LaFontaine brillait par son absence.

LaFontaine est réputé pour sa ressemblance avec l'empereur français Napoléon 1er, dont il a d'ailleurs cherché à imiter les poses tout au long de sa vie. Bibliothèque et Archives Canada, no. 3217925.

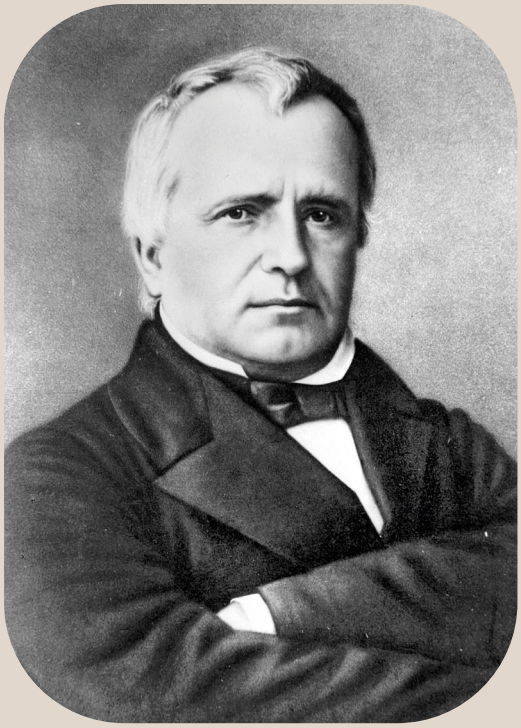

Du même souffle, le gouverneur Elgin a annoncé en 1848 l'abandon définitif des poursuites pour trahison; Londres venait de statuer que le châtiment le plus sévère pour ce crime ne serait plus la mort, mais la déportation. Quant à la loi d'indemnisation de 1849, qui a poussé une cohorte de fanatiques à incendier le Parlement à Montréal, il est notoire que le ministère Baldwin-LaFontaine a considérablement restreint son application, en brisant les promesses faites à l'électorat, sous la pression des Haut-Canadiens.

LaFontaine caricaturé comme l'un des incendiaires du Parlement à Montréal, en 1849. Musée McCord Stewart, M930.51.1.52.

L'ENGOUEMENT DE LA POSTÉRITÉ

Après avoir quitté la vie politique en 1851, LaFontaine retourne à la pratique du droit, avant d'être gratifié du poste de juge en chef en Cour du banc de la reine. Il fait plusieurs voyages, dont certains pour curer une santé qui chancelle depuis la décennie précédente. Après l'adoption houleuse de la réforme du régime seigneurial par le Parlement du Canada-Uni, il préside le tribunal spécial pour statuer sur les réclamations même s'il est en conflit d'intérêt, étant lui-même seigneur d'un petit fief sur l'île de Montréal. Il développe une passion pour l'histoire de son pays et se consacre à la recherche. Il se remarie avec Julie Morrison, qui lui donne deux fils; il meurt subitement en 1864 et ses fils lui survivent quelques années seulement.[42]

La pose de la plaque commémorative, en 1931, sur la maison dans laquelle LaFontaine a passé une partie de son enfance, dans le Vieux-Boucherville. Tiré du livre *Hommages à LaFontaine*.

Omettant soigneusement de retourner les pierres au fil de son parcours, des générations d'annalistes et de politiciens ont ensuite fait de lui le héros de la sauvegarde de la nationalité canadienne-française grâce au Canada-Uni, puis à un Canada doté d'un Parlement fédéral centralisateur, ce qui a assuré la continuité dans la défense des droits du peuple du Québec.

La Minerve le décrit comme « l'un des représentants les plus illustres de la race française en Amérique, le premier de nos hommes d'État ». Ses compatriotes l'ont toujours considéré comme l'homme public « le plus honnête, le plus intègre, le plus désintéressé et le plus sage ». Orgueil de ses contemporains, il « fera l'admiration de la postérité[43] ». La suite est à l'avenant. LaFontaine est célébré par des membres de l'élite, tels Wilfrid Laurier et Henri Bourassa, qui croient en la supériorité du nationalisme civique pancanadien qui aurait caractérisé plusieurs gouvernements depuis l'Union de 1841. Seule « une fédération de races distinctes et de provinces autonomes » libérera le Canada de sa soumission à l'Empire britannique, comme l'écrit Bourassa :

La nation que nous voulons voir se développer, c'est la nation canadienne, composée des Canadiens français et des Canadiens anglais, c'est-à-dire de deux éléments séparés par la langue et la religion, et par les dispositions légales nécessaires à la conservation de leurs traditions respectives, mais unies dans un sentiment de confraternité, dans un commun attachement à la patrie commune. [44]

Ces hommes se bercent de l'espoir de deux « races » se respectant mutuellement. Leur aspiration est rangée sous l'appellation de « bonne entente », dérivée du nom d'une Ligue fondée en Ontario, durant la Première Guerre mondiale, afin de combattre le racisme des Canadiens anglais envers l'autre « peuple fondateur ». Cette bonne entente aurait fructifié grâce au Parti libéral de Mackenzie King, au pouvoir en 1921 grâce au soutien du Québec, et qu'on espère voir s'attaquer à la discrimination systémique dans l'État fédéral où les Québécois « sont scandaleusement sous-représentés et incapables de se faire respecter ». [45]

L'érection à Boucherville d'une statue en l'honneur de LaFontaine, en 1931, semble célébrer cet espoir, malgré l'avenir qui s'assombrit – les conservateurs viennent d'être élus. Chose certaine, le vice-président du comité organisateur est le bon-ententiste Victor Morin [44]; les discours soulignent l'impératif de « tolérance dans les relations entre les deux races canadiennes » et LaFontaine est celui qui « a le mieux servi notre race », selon Fernand Rinfret et Alfred Duranleau, députés fédéraux.

La chevelure blanchie, une santé précaire due au manque d'exercice et à un embonpoint spectaculaire, voilà l'aspect de LaFontaine à la fin de sa vie. En train de faire sa cléricature d'avocat, Laurent-O. David le voit siéger à la cour, « toujours froid, calme, imposant, immobile, parlant peu et lentement, avec poids et mesure, avec une éloquence simple et claire faite uniquement de raisonnement, dénudée de toute ornementation littéraire, s'adressant toujours à la raison des jurés, rarement à leurs sentiments ». (*Souvenirs et biographies : LaFontaine; suivie de Cartier et Dorion*... Montréal, Beauchemin, 1926.) Musée McCord Stewart, I-15378.0.1; Musée McCord Stewart, M981.207.4.

Construite en 1766, la maison LaFontaine a été déménagée en 1964 dans le parc de la Broquerie, sur le boul. Marie-Victorin, grâce aux efforts soutenus de Charles Desmarteau père, en ce sens. Société d'histoire des Îles-Percées.

Le sénateur Rodolphe Lemieux, ancien ministre et ancien président de la Chambre des Communes, est le plus prolixe. LaFontaine a assuré les bases d'un « édifice impérial moderne dont le monde n'a jamais connu de semblable » par la conquête de la plénitude représentative, « évitant par là ce fatal conflit de race contre race où nous devions être écrasés par une majorité hostile ». Ces races vivent dans l'harmonie, collaborant « à l'œuvre de progrès et de grandeur morale » de la confédération canadienne.

Pour l'intronisation au panthéon de la quasi-sainteté politique, l'archiviste Aegedius Fauteux atteint le sommet de l'hyperbole. La gloire des hommes « vraiment supérieurs » se répand « comme une nappe majestueuse que rien n'arrête ni ne ride ». Le statufié a bâti la charpente de la nation. Mû par la noble passion du patriotisme, il fut « un des très rares dont on ne peut dire qu'il ait été un vaincu ». Sa conduite en termes « d'idéal de fierté nationale que tout Canadien doit avoir » surpasse celle des « malheureuses victimes qui ont payé de leur vie[46] ». Ces propos, à l'aune du destin tragique du peuple canadien entre la Conquête de 1760 et la répression de 1837 et de 1838, sont rien de moins qu'odieux.

La grandiloquence au sujet de LaFontaine enjambe le 20e siècle jusqu'au moment de l'inauguration du pont-tunnel, en 1964, alors que résonne une affirmation provenant tout droit d'un passé de louanges. Certes, c'est à titre de militant pour promouvoir l'histoire de Boucherville que Charles Desmarteau père, aussi éditeur-fondateur du journal *La Seigneurie*, suggère aux Premiers ministres du Québec et du Canada, Jean Lesage et Lester B. Pearson, de baptiser le pont-tunnel pour commémorer le centième anniversaire de la mort de Louis-H. LaFontaine, un homme d'État au destin exceptionnel. De lui, c'est « son courage politique et sa pondération[47] » que le Premier ministre du Québec prend soin de vanter lors de l'inauguration de l'ouvrage. Aujourd'hui, à la lumière du savoir historique renouvelé dont nous disposons, Jean Lesage parlerait sans doute bien autrement…

Une vue actuelle de l'entrée du pont-tunnel Louis-H. LaFontaine à partir de l'île Charron.

UNE DESTINÉE UNIQUE ET ATTACHANTE

LaFontaine détient une importance historique tangible en tant que député, puis Premier ministre, et enfin légiste et juge; il y a consacré l'essentiel de ses forces. Sa destinée épouse singulièrement, jusqu'à l'éclairer crûment, celle de sa patrie. Il est loin d'être le seul patriote convaincu qui a faibli devant la violence du parti adverse. Si la période du Canada-Uni mérite de nouvelles recherches, il est clair que LaFontaine a mis sa personnalité, forces et faiblesses, au service des Britanniques qui tiraient les ficelles de ce régime; une fois compromis, il n'a pas pu reculer.

Le dépouiller de sa cape de héros le dévoile dans toute sa complexité d'être, ce qui est une formidable leçon de vie. Dans notre histoire comme dans celle de bien des nations, la propagande joue souvent de vilains tours. L'obligation d'apothéoser un homme pour servir une cause, au mépris de la véracité des faits et des actions, est un héritage des siècles passés. Comme dans le cas de bien d'autres figures anciennes, LaFontaine est un riche exemple de la remise à jour qui doit être accomplie, par le réel et le sensible, pour humaniser de tels personnages et les rendre attachants.

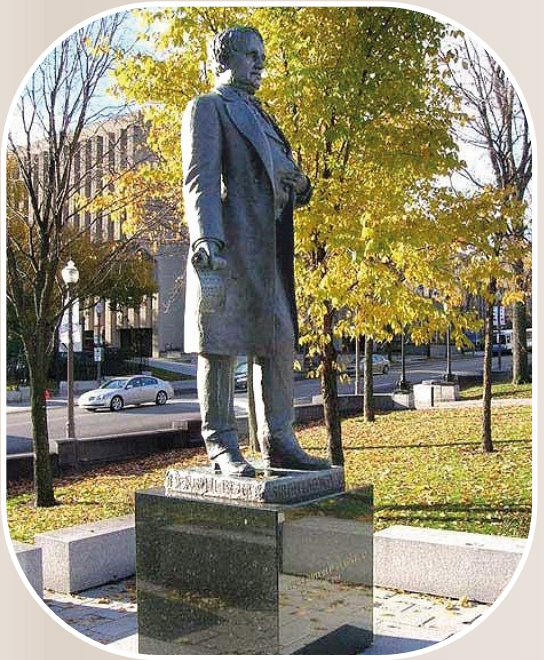

Bronze de Louis-H. LaFontaine, œuvre du sculpteur Henri Hébert datant de 1921, actuellement à Québec. En 2003, la Commission de la capitale nationale du Québec a offert une réplique à la Ville de Boucherville pour remplacer le bronze original du parc de la Broquerie. Pascale Llobat 2006, ministère de la Culture et des Communications, répertoire du patrimoine culturel du Québec.

À la fin de sa vie, LaFontaine se fait octroyer par le gouvernement britannique le titre de baronnet et il se choisit l'armoirie que voici; en mortaise, la même très simplifiée, mais avec ses couleurs. La devise latine (le fondement et l'origine) pourrait paraître prétentieuse, selon l'archiviste Aegedius Fauteux, si l'origine de l'autonomie nationale canadienne-française n'était pas son principal titre de gloire. L'écu de couleur azur est traversé d'une bande centrale couleur argent « chargée d'un livre ouvert au naturel brochant sur une épée d'or », explique l'archiviste Edmond-Z. Massicote. Les feuilles d'érable et le castor sont des symboles du peuple canadien datant de l'époque des patriotes. L'écu est coiffé ou timbré « d'un casque de baronnet surmonté d'une torque supportant une fontaine » : pour Fauteux, le baronnet a été « la véritable fontaine d'où ont coulé nos premières libertés populaires ». Tiré du livre *Hommages à LaFontaine*.

Au moins trois autres monuments, en plus de celui actuellement dans le parc de la Broquerie, ont été érigés en l'honneur de LaFontaine. Sur la photo, celui du parc Lafontaine, à Montréal, avant 1931. Tiré du livre *Hommages à LaFontaine*.

NOTES EN RÉFÉRENCE

[1] LaFontaine, Louis-Hippolyte (2004) : 23 septembre 1854.

[2] Gélinas, Michèle (2015).

[3] Ville de Boucherville; Guy Pinard, *La Presse*, 12 juillet 1987; E. Z. Massicotte, *Bulletin des recherches historiques*, octobre 1916; informations généalogiques.

[4] Dictionnaire biographique du Canada : Trullier, dit Lacombe, Jacques; Assemblée nationale du Québec, assnat.qc.ca, onglet Dictionnaire des Parlementaires du Québec de 1764 à nos jours.

[5] LaFontaine, Louis-Hippolyte (2004) : 23 septembre 1854.

[6] Papineau, Louis-Joseph (2006) : 22 mars 1810.

[7] Ville de Boucherville; Guy Pinard, *La Presse*, 12 juillet 1987; Gélinas, Michèle (2015).

[8] David, Laurent-Olivier (1926); *La Minerve*, 5 mars 1864; Laurent-O. David, *L'Opinion publique*, 7 juillet 1870; David, Laurent-Olivier (1876).

[9] David, Laurent-Olivier (1876); *La Minerve*, 1er octobre 1829; Gélinas, Michèle (2015).

[10] *La Minerve*, 9 août 1827, 1er et 5 octobre 1829; *Rapport du comité spécial auquel a été référé cette partie de la harangue de Son Excellence relative à la l'organisation de la milice*, 28 février 1829. Québec, Neilson et Cowan.

[11] *La Minerve*, 2 juillet 1827, 15 septembre 1828; Monet, Jacques (DBC).

[12] David, Laurent-Olivier (1876).

[13] *La Minerve*, 21 septembre 1829.

[14] Laurent-O. David, *L'Opinion publique*, 7 juillet 1870.

[15] Gélinas, Michèle (2015); *La Minerve*, 1er octobre 1829; informations généalogiques.

[16] LaFontaine, Louis-Hippolyte (1999); Papineau, Louis-Joseph (2004) : 10 janvier 1855.

[17] Gélinas, Michèle (2015); *Le Fantasque*, 1er septembre 1838.

[18] *Le Spectateur canadien*, 5 juillet 1817; Assemblée nationale du Québec, assnat.qc.ca, onglet Dictionnaire des Parlementaires du Québec de 1764 à nos jours; David, Laurent-Olivier (1876).

[19] David, Laurent-Olivier (1876).

[20] *Le Populaire*, 24 mai, 21 juillet, 23 août 1837; *Le Fantasque*, 1er septembre 1838.

[21] *La Minerve*, 23 mars 1837; *Le Populaire*, 4 septembre 1837; *Le Fantasque*, 1er septembre 1838.

[22] LaFontaine, Louis-Hippolyte (2003) : 17 février 1837.

[23] Perrault, Louis (1999) : 27 mars 1838, cité dans la présentation, LaFontaine, Louis-Hippolyte (1999).

[24] *La Minerve*, 8 mai, 12 et 22 juin 1837; *Le Populaire*, 14 juin 1837.

[25] *Le Populaire*, 25 août, 14 juillet 1837.

[26] Cité par *Le Populaire*, 25 août 1837.

[27] *Le Populaire*, 4 octobre, 3 et 10 novembre 1837; *The Vindicator*, 20 octobre 1837; Laurent-O. David, *L'Opinion publique*, 7 juillet 1870; *La Minerve*, 5 mars 1864.

[28] *La Minerve*, 9, 13 et 16 novembre 1837.

[29] *La Minerve, 20 novembre 1837; Le Populaire, 29 novembre 1837.*

[30] *Le Populaire*, 1er septembre, 29 novembre, 13 décembre 1837.

[31] *Le Fantasque*, 1er septembre 1838.

[32] Gélinas, Michèle (2015); LaFontaine, Louis-Hippolyte (1999).

[33] *L'Opinion publique*, 7 juillet 1870.

[34] Perrault, Louis (1999) : 22 juin 1838, cité dans la présentation, LaFontaine, Louis-Hippolyte (1999).

[35] LaFontaine, Louis-Hippolyte (2003) : 17 février 1837.

[36] Monet, Jacques (DBC); LaFontaine, Louis-Hippolyte (2003) : 17 février 1837.

[37] Perrault, Louis (1999) : 21 octobre 1839.

[38] David, Laurent-Olivier (1876).

[39] *L'Opinion publique*, biographie d'Augustin-Norbert Morin, 16 juin 1870.

[40] Papineau, Louis-Joseph (2006) : 27 mars 1848 et 13 septembre 1854 ; Papineau, Louis-Joseph (2004) : 10 janvier 1855.

[41] Bédard, Éric : *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIXe siècle*. Montréal, Boréal, 2012.

[42] Sicotte, Anne-Marie : *Papineau – Par amour avant tout*. Montréal, Société historique Louis-Joseph Papineau/Carte blanche, 2021; Monet, Jacques (DBC).

[43] *La Minerve*, 27 février, 3 et 5 mars 1864.

[44] *Le Nationaliste*, 3 avril 1904, cité par Maheux, A. : « Le nationalisme canadien-français à l'aurore du XXe siècle ». Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada, vol 24, no 1, 1945.

[45] Morin, Renée : *Un bourgeois d'une époque révolue : Victor Morin, notaire (1865-1960)*. Montréal, Éditions du Jour, 1967.

[46] Comité du monument LaFontaine (1931); Rodolphe Lemieux, « L'histoire d'une époque. Les grandes figures du gouvernement responsable », *La Presse,* 25 mai 1929.

[47] *La Seigneurie*, 13 mars 1967, 5 mai 1982, 2 avril 1995.

BIBLIOGRAPHIE

--Comité du monument LaFontaine (1931) : *Hommages à LaFontaine*. Montréal.

--David, Laurent-Olivier (1876) : biographies de Louis-Joseph Papineau, Joseph Roy et Louis-Hippolyte LaFontaine, *Biographies et portraits*. Montréal, Beauchemin et Valois.

--David, Laurent-Olivier (1926) : « La Fontaine en 1849 », dans *Souvenirs et biographies : La Fontaine; suivie de Cartier et Dorion...* Montréal, Beauchemin.

--Gélinas, Michèle (2015) : *Adèle Berthelot-LaFontaine, 1812-1859*. Québec, Éditions Gid.

--LaFontaine, Louis-Hippolyte (1999) : *Journal de voyage en Europe, 1837 – 1838*, présentation. Transcrit et annoté par Georges Aubin. Québec, Septentrion.

--LaFontaine, Louis-Hippolyte (2003) : *Au nom de la loi, 1829-1847*. Correspondance générale, tome II. Transcriptions et annotations de Georges Aubin et Renée Blanchet. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies».

--LaFontaine, Louis-Hippolyte (2004) : *Mon cher Amable, 1848 – 1864*. Correspondance générale, tome III. Transcriptions et annotations de Georges Aubin et Renée Blanchet. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies».

--Monet, Jacques (DBC) : La Fontaine (Ménard, dit La Fontaine), sir Louis-Hippolyte, Dictionnaire biographique du Canada.

--Papineau, Louis-Joseph (2004) : *Lettres à ses enfants*. Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet. Montréal, Éditions Varia.

--Papineau, Louis-Joseph (2006) : *Lettres à divers correspondants*, tome I (1810-1845), tome II (1845-1871). Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, avec la collaboration de Marla Arbach. Montréal, Éditions Varia.

--Perrault, Louis (1999) : *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont (1837-1839)*, textes présentés et annotés par Georges Aubin. Montréal, Éditions du Méridien.

--Sicotte, Anne-Marie (2019) : *Histoire inédite des Patriotes : Un peuple libre en images*. Montréal, Fides. Édition originale : 2016.

--Sicotte, Anne-Marie (2022 et 2023) : *Papineau l'incorruptible : La flamme du patriote, 1786-1832* (tome 1), *Le président rebelle, 1833-1871* (tome 2), Montréal, Carte blanche.

--Ville de Boucherville : https://www.boucherville.ca/histoire-patrimoine/maison-louis-hippolyte-la-fontaine/

La maison LaFontaine dans le parc de la Broquerie, à Boucherville, avec en avant-plan la statue de l'homme d'État inaugurée en 1931. La Minerve du 3 mars 1864 spécifie que depuis longtemps, la modeste demeure est montrée à la visite avec orgueil. C'est une solide maison de campagne « bâtie à pierre et à chaux, entourée d'arbres séculaires, où tout respire l'aisance, le respect des belles traditions, la pratique des vertus chrétiennes et de cette noble hospitalité qui ont fait dire des Canadiens qu'ils sont un peuple de gentilhommes ». Société d'histoire des Îles-Percées.

Boucherville

Société d'histoire des Îles-Percées
BOUCHERVILLE

Les opinions exprimées n'engagent pas la responsabilité de la SHIP et de la ville de Boucherville.